

**MEURTHE & MOSELLE**  
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 9 - Septembre 2014  
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Session  
du 22 septembre 2014**





# **PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS**

**SESSION DU 22 SEPTEMBRE 2014**

**Ouverture de la séance**

**SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014**

La séance du **LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014** est ouverte à **09 H 42**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BOLMONT Jean-Paul** et **HABLOT Stéphane**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. BISTON Yvon** et **MANGIN René**, à l'exception de **M. MERSCH Pierre**, excusé.

*La session est ouverte à 9h40, sous la présidence de Mathieu KLEIN.*

**M. LE PRESIDENT.** – Je déclare ouverte la session du 22 septembre 2014, principalement consacrée à la situation économique et sociale de la Meurthe-et-Moselle. Je salue et je remercie Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle d'être venu présenter, devant notre assemblée, son analyse de la situation économique et sociale, et de répondre, dans un second temps, aux questions d'actualité ainsi qu'aux éventuelles remarques concernant le rapport d'activité des services de l'Etat pour l'année 2013.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des directrices et directeurs des services de l'Etat, présents à vos côtés, Monsieur le Préfet.

Dans le cadre de nos échanges sur la situation économique et sociale de la Meurthe-et-Moselle, nous accueillerons, à la reprise de nos travaux, à 14 h 00, Roger Cayzelle, président du Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Lorraine, accompagné de deux vice-présidents de cette assemblée : Sylvie Mathieu et Bruno Théret.

Avant d'ouvrir le débat de ce matin, je veux, ici, au nom de toute l'assemblée départementale, exprimer notre solidarité en direction des habitants du Jarnisy, qui ont été durement frappés par les intempéries du dernier week-end. Les communes sinistrées pourront compter sur la mobilisation du conseil général, et je remercie les élus des territoires concernés de bien vouloir faire part, aux maires et aux habitants, de notre engagement à leurs côtés. Je vous remercie aussi, Monsieur le Président du CASDIS, de transmettre, en notre nom, au colonel Beaudoux ici présent, et aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires mobilisés durant la nuit de samedi à dimanche, nos sincères remerciements.

Je veux aussi dire un mot de la rentrée scolaire qui s'est déroulée voilà moins d'un mois et je veux saluer l'ensemble des personnels du conseil général, et ceux de l'Education nationale, monsieur l'Inspecteur de l'Académie, qui ont été mobilisés pour accueillir, dans de bonnes conditions, les quelque 28 265 collégiens de notre département. Cette rentrée scolaire montre, une fois de plus, combien les coopérations entre nos équipes sont précieuses pour organiser, en amont, cet accueil qui nécessite un très lourd travail de préparation.

Face à la crise économique et sociale, l'exercice de nos responsabilités nous impose un devoir de lucidité sur le contexte, la situation et la réalité des moyens dont nous disposons pour engager notre propre action. Mais être lucide ne signifie en rien l'immobilité, et surtout pas la passivité.

Comment peut-il en être autrement lorsque nos travailleurs sociaux sont quotidiennement confrontés aux besoins de familles fragilisées par la crise, lorsque nos agents accompagnent un nombre toujours croissant de bénéficiaires du RSA (+6,7 % sur l'année dernière), lorsque nos partenaires nous disent leurs difficultés à boucler un projet, lorsque des entreprises nous alertent sur leur situation ?

Notre collectivité dispose de leviers pour agir et faire agir nos partenaires. La force de notre collectivité et du projet que nous portons, se nourrit du lien direct que nous avons su construire, renforcer et pérenniser avec les territoires. Croire en la capacité de chacun à être une partie de la solution est un défi permanent. Dans le domaine social, comme dans bien d'autres, les réponses publiques sont encore trop souvent construites à partir des difficultés des personnes sans suffisamment tenir compte, ni nous appuyer, sur les potentialités, les savoir-faire, les envies et les ressources.

J'ai la conviction profonde que nous développerons de nouvelles capacités d'action à chaque fois que nous serons capables de mobiliser les énergies sur les territoires, et de trouver, dans la coresponsabilité et la co-construction, les ressorts de l'adaptation permanente de nos politiques publiques aux défis complexes du moment.

C'est le sens des échanges et des rencontres que j'ai engagés, en confiance avec les élus locaux, avec les acteurs économiques sociaux et culturels de Meurthe-et-Moselle. Tous ces acteurs ne se contentent pas de revendiquer. Ils demandent aussi à être considérés comme des ressources, comme des appuis, sur lesquels l'action publique peut se fonder. Cette énergie ne doit pas être étouffée, au contraire : notre responsabilité est de la libérer et de la faire vivre.

Je veux d'abord citer l'important chantier de consolidation du développement social, animé depuis un an par notre première vice-présidente, Michèle Pilot, et conduit par la direction générale, dans une démarche participative et observée au niveau national. Elle nous conduira bientôt à une délibération de fond, en décembre, essentielle pour l'évolution de notre action sociale. Ce sera une première traduction de cette nouvelle manière d'aborder les politiques publiques, par une période d'affinage et de tests, pendant le premier semestre 2015, en lien avec les méthodes développées, par exemple par la 27<sup>e</sup> région et par d'autres laboratoires, des nouvelles pratiques citoyennes.

Monsieur le Préfet, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, nous installerons ensemble, le 16 octobre prochain, le Conseil Départemental de Développement Social.

Enfin troisième exemple, c'est aussi dans le cadre de ce plan national que la convention signée avec Pôle Emploi, il y a quelques jours, ici-même, à l'Hôtel du Département, nous permet aujourd'hui d'aborder la question de l'inclusion sociale et de l'insertion professionnelle par un accompagnement global des parcours de vie. Autrement dit : construire les politiques publiques à partir du parcours des personnes, plutôt que de demander aux personnes d'adapter leur parcours aux politiques publiques. Cette articulation renforcée entre le service public de l'emploi et le service social départemental, sur laquelle a particulièrement travaillé le vice-président André Corzani, illustre le renouvellement institutionnel qu'attendent nos concitoyens.

Nous ne devons jamais concevoir le service public comme une action figée. Au contraire, le service public doit être, en permanence, capable de s'adapter, surtout lorsque la situation l'exige.

Nous avons donc fait et assumé des choix et je veux saluer, ici, la force du service public départemental, dans sa capacité à évoluer pour répondre aux besoins des territoires et des personnes.

C'est ce qui nous a conduit à garantir le transport scolaire gratuit pour les 22 538 jeunes bénéficiaires en Meurthe-et-Moselle, dont 8 486 collégiens, ce qui place la Meurthe-et-Moselle, aujourd'hui en 2014, parmi la vingtaine de départements qui le confirment -j'allais dire, qui le confirment encore-, alors que nous étions 40 % de conseils généraux à pratiquer la gratuité des transports il y a encore une dizaine d'années.

C'est également cette adaptation à la situation sociale qui nous a conduits à proposer des tarifs de cantines plus justes pour tous les élèves des collèges publics de Meurthe-et-Moselle, et de le confirmer aujourd'hui, malgré les très fortes contraintes budgétaires, permettant ainsi à 2 320 collégiens supplémentaires, par rapport à l'avant-réforme, de déjeuner à la cantine, nous plaçant largement en tête, pour le nombre de demi-pensionnaires, dans la région lorraine.

Les investissements du conseil général constituent un levier puissant sur lequel le département peut agir. Au moment où de nombreuses questions se posent sur notre capacité à investir, on pourrait se poser la question de savoir ce que nous avons fait depuis trois ans, alors même que les entreprises du BTP, pour ne citer qu'elles, nous témoignent jour après jour de leurs difficultés croissantes. Et bien, je vais être clair, comme je l'ai été lorsque j'ai rencontré les acteurs du BTP il y a quelques jours avec René Mangin : ces trois dernières années, les investissements dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics ont augmenté de 17 millions d'euros, pour atteindre 60 millions, contre 43 en 2012. Le plan « Collèges Nouvelles Générations », avec ses 270 millions d'euros, représente aussi une véritable bouffée d'oxygène pour une multitude d'acteurs économiques. Notre collectivité a été au rendez-vous de l'effort public pour soutenir les entreprises du BTP et cet effort sera poursuivi : je m'y engage. Cela se traduira dans le budget 2015, que nous examinerons au mois de décembre.

Les marchés publics du conseil général de Meurthe-et-Moselle représentaient, en 2013, un montant de commandes publiques de 87 millions d'euros dont 68 millions ont été attribués à des entreprises implantées dans notre département, soit 78 % du total, ce qui est un chiffre déjà élevé. Mais ce chiffre élevé ne saurait nous contenter.

Je souhaite qu'un travail approfondi, tant sur nos cahiers des charges que sur les capacités de nos entreprises à y répondre, conduise à ce que ce pourcentage augmente encore, dès 2015, pour soutenir plus fortement nos entreprises, qui font vivre aussi nos territoires.

Oui, maintenir notre capacité d'investissement est une priorité majeure, pour ne pas dire, la priorité majeure du budget 2015, compte tenu, notamment, de la progression constante de la demande sociale. D'autant que deux sujets nationaux conditionnent cette volonté d'agir : les allocations individuelles de solidarité d'une part, et la réforme territoriale, bien sûr, d'autre part.

Sur le premier sujet, j'ai pris l'initiative, avec une quarantaine de présidents de conseils généraux, d'interpeller le Premier ministre cet été, en lui demandant de bien vouloir engager les mesures nécessaires à la sécurisation des finances des départements. Je vous ai rendus destinataires de ce courrier, ainsi que de la réponse de Manuel Valls qui a confirmé, ce qui est un premier pas essentiel, que la clause de revoyure – vous vous en souvenez, arrachée par Michel Dinet à Jean-Marc Ayrault dans l'ultime réunion de signatures des accords de Matignon en juillet 2013 – serait mise à la négociation avec l'Assemblée des Départements de France dès cet automne. Notre directeur général des services participera d'ailleurs prochainement aux travaux préparatoires de ces négociations. Si les accords de Matignon constituent un premier pas, que je demande à chacun de reconnaître, je resterai extrêmement vigilant à ce qu'ils se traduisent dans les faits et surtout, à ce qu'ils se pérennisent.

Ces incertitudes sur la poursuite de la compensation des allocations individuelles de solidarité, après février 2016, et sur l'actualisation des compensations, s'ajoutent à l'énorme difficulté que représentera, pour notre budget, la diminution annoncée des dotations aux collectivités de 11 milliards sur trois ans. Ces diminutions auxquelles est contraint l'Etat par l'aggravation de la situation économique et des finances publiques est aggravée par l'abandon total des départements au cours des dix années précédentes. Elles nous conduiront nécessairement à des choix difficiles dans l'avenir. L'examen des projets de loi liés à la réforme territoriale se poursuivra, comme prévu, après le renouvellement du Sénat. Le président de l'Assemblée des départements de France, Claudy Lebreton, a récemment demandé au gouvernement le report de l'examen du projet de loi sur les compétences, projet de notre nouvelle organisation territoriale de la République, après les élections départementales dont chacun, je pense, aura noté, qu'elles se dérouleront au mois de mars 2015.

J'entends ici et là que ce projet serait un prétexte à l'impossibilité d'affirmer un projet politique pour le département. Je pense exactement l'inverse. Je porte, avec cette majorité, un projet qui ne dépend pas des petites luttes entre sensibilités politiques. Nos concitoyens n'attendent pas des élus qu'ils attendent : nous n'en avons ni le luxe, ni le temps. Nous devons agir, tracer la voie de l'avenir, quelle que soit l'évolution du Meccano institutionnel. Dès le mois de mai, des actes concrets ont été posés avec les autres départements lorrains et avec le Conseil régional. Six chantiers précis ont été mis en œuvre autour de l'éducation, de la sécurité, des solidarités, des mobilités et de l'appui aux territoires. Avec mes homologues des trois autres départements lorrains et de la Région, notre approche du service public dans ces domaines sera celle des bassins de vie, des réalités quotidiennes de nos concitoyens, et moins celle des frontières administratives. Je vous confirme que notre objectif est l'adoption, dans les prochains mois, par nos assemblées respectives, de schémas interdépartementaux applicables sur nos territoires.

C'est aussi le sens du travail que j'ai proposé à André Rossinot et à Laurent Hénart, d'accélérer sur la mutualisation des politiques publiques conduites par nos trois collectivités sur le territoire du Grand Nancy, afin de les rendre plus lisibles et plus efficaces.

Mes chers collègues, la coopération, et la mutualisation des moyens de nos départements, peut-être même leur fusion, n'est plus une option. Elle est une obligation pour continuer à construire des réponses adaptées aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle et, surtout, à prendre en compte, de manière fine, la réalité de nos territoires et de mieux les armer aux évolutions futures. N'en doutons pas un instant, ce serait une faute de ne pas appréhender l'action départementale dans un périmètre régional élargi. Nous prendrions alors le risque d'affaiblir nos territoires insuffisamment préparés et organisés pour affronter un contexte en pleine évolution.

C'est ce que je veux dire avec amitié et solennité à nos amis, à nos cousins alsaciens, alors que les trois assemblées du conseil régional d'Alsace, des conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, se réunissent aujourd'hui même pour délibérer en commun en faveur du conseil unique d'Alsace. Faites le choix de la collectivité unique qui vous rassemble, mais ne perdez pas de vue notre destin commun car cela nous rassemblera.

Une région en commun est un atout pour l'avenir de nos territoires et n'est ni la dilution de nos histoires respectives, ni le renoncement à nos forces singulières. Nous serons demain la grande région européenne de la France, et cette grande région européenne aura besoin d'une capitale européenne à Strasbourg pour rayonner. C'est ce que nous avons dit, dès le mois de juillet, avec Christian Poncelet et Christian Namy. A nous, Lorrains, d'accélérer la cadence métropolitaine pour être au rendez-vous de cette étape majeure de la décentralisation.

Et que chacun se rassure, mes chers collègues, nous en avons pris l'engagement, avec l'ensemble des viticulteurs des Côtes de Toul, en lançant les vendanges, samedi matin, à Bruley : nous veillerons scrupuleusement à ce que les vignobles alsaciens et champenois ne soient pas les grands oubliés de notre future grande région viticole.

C'est le même état d'esprit qui m'anime sur les coopérations transfrontalières. Elles peuvent paraître lointaines peut-être, complexes pour certains et pourtant, elles sont de formidables opportunités de développement économique et de bénéfiques pour la Meurthe-et-Moselle et pour la Lorraine.

La nature transfrontalière de notre département et de notre région nous oblige à penser ces relations dans tous les domaines, pour éviter que celles-ci ne réduisent le versant français à un simple réservoir de main-d'œuvre et de logements. C'est d'ailleurs toute l'intelligence et la clairvoyance de Michel Dinet sur le projet Alzette-Belval, qui aura été de lutter contre l'idée de cité-dortoir, côté français, pour promouvoir en permanence un projet stratégique pour construire la ville de demain, améliorer le cadre de vie des habitants, renforcer l'attractivité du territoire et créer un territoire d'innovation. C'est le pari qu'il a réussi, et auquel préside aujourd'hui Patrick Weiten à la tête de la Moselle et du syndicat mixte, qui doit nous guider dans chacune de nos coopérations avec nos partenaires. C'est le sens du projet mobilisant des bénéficiaires du RSA que nous accompagnerons, dans le cadre d'un parcours linguistique et professionnel, avec nos homologues de la Sarre, et demain, de Rhénanie-Palatinat. A l'image de la Sarre, je souhaite que la



Lorraine, dont 100 000 habitants traversent quotidiennement la frontière pour le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne et que demain, notre future grande région, portent cette ambitieuse politique de coopération transfrontalière. La compétence de nos habitants et le dynamisme de nos territoires sont des atouts transfrontaliers tout aussi déterminants que la force de la finance ou la capacité industrielle dans cette grande région qui doit unir ses atouts pour peser dans les équilibres macro-géographiques avec les régions qui l'entourent.

Les travaux du CESEL, - le Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Lorraine -, sur la stratégie « France » de la Sarre sont, à ce titre, éclairants et pointent d'ailleurs aujourd'hui le déficit de stratégie collective efficace côté français. Roger Cayzelle reviendra sur ce sujet dans le détail cet après-midi, mais je souhaitais vous confirmer que la Meurthe-et-Moselle jouera sur ces enjeux majeurs tout son rôle. Christian Ariès, vice-président en charge des questions européennes et transfrontalières, vous présentera d'ailleurs aujourd'hui, cet après-midi, l'état des lieux de nos engagements. Je ne peux donc que vous inciter à être nombreux dimanche prochain, le 28 septembre, ici même, à 12h00, en présence de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine, Jean-Pierre Masseret, afin d'échanger avec Madame Annegret Kramp-Karrenbauer, la ministre présidente de la Sarre, qui a accepté de venir présenter aux acteurs économiques et sociaux du département la stratégie « France » du Land de Sarre. J'en profite également pour vous informer que nous avons, elle et moi, décidé, ensemble – et nous allons officiellement vous y inviter dans les heures qui viennent – de profiter de ce déplacement de la ministre présidente de la Sarre en Meurthe-et-Moselle pour aller nous recueillir à la nécropole française et la nécropole allemande de Gerbéviller en cette année du Centenaire de la commémoration de la première guerre mondiale.

Pour conclure, mes chers collègues, je veux ici vous redire que cette session, comme les précédentes, est une occasion de prendre du recul et de procéder à un travail de prospective, de mise en perspective dans cet environnement qui évolue en permanence. L'exercice n'est jamais simple, j'en conviens, mais notre responsabilité, la mienne, la nôtre, ce n'est pas de commenter le présent uniquement, c'est bien d'être capable d'imaginer les politiques de demain. La question du sens et des valeurs qui anime notre action prend ici toute son importance. Pour ce qui me concerne, cela ne vous étonnera pas, dans le sillon creusé par Michel Dinet et par cette majorité depuis 16 ans, plusieurs repères continueront à baliser l'action publique départementale : le territoire, parce que c'est le creuset de notre engagement ; le service public, parce que c'est notre bien universel de préserver le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas ; la transparence car c'est le mode d'action qui est aujourd'hui attendu de la part de nos concitoyens, à tous les étages de la République ; et enfin, la participation parce que c'est un moteur d'action publique puissant, qu'il soit individuel ou collectif. Après les multiples consultations depuis le mois d'avril, le premier débat d'orientation budgétaire que j'aurai l'honneur de présider au mois de novembre sera l'occasion de vous présenter comment, avec la majorité, nous envisageons de traduire tous ces principes d'action pour les années à venir, en responsabilité, avec la sérénité et la passion qui nous animent.

Enfin, pour conclure, je vous rappelle l'organisation de notre session.

Après la séance de questions à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, j'appellerai le rapport numéro 1 afin de permettre à notre collègue, Manuela Ribeiro, que je salue et que j'accueille à l'occasion de cette session publique, nouvelle conseillère générale du canton de Conflans-en-Jarnisy, de siéger officiellement au sein de la commission permanente et de procéder, à la reprise des travaux à 14h00, à l'élection de la vice-présidente, en remplacement d'Olivier Tritz. Nous débattons ensuite, comme je vous l'ai dit, avec Roger Cayzelle.

Les commissions intérieures se réuniront demain, mardi, à compter de 9h30, et la séance publique reprendra le jeudi 25 septembre à 9h00.

Monsieur le Préfet, je vous cède la parole.

**Monsieur le Préfet.** – Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.

Merci, Monsieur le Président, pour vos mots d'accueil. Je vous en remercie également au nom des chefs de service de l'Etat ici présents et des sous-préfets ici présents. J'ai beaucoup apprécié votre intervention claire et volontariste et je crois que ce moment d'échange entre nous, ce matin, sera utile, tant il est vrai que la situation est difficile. Il faut que les pouvoirs publics soient cohérents, à la fois dans leur réflexion, mais aussi dans leur action.

Je vous ai fait parvenir le traditionnel bilan d'activité des services de l'Etat. Vous verrez donc qu'il y a là un large panel de missions qui sont effectuées par l'Etat et que l'activité, en 2013, a été particulièrement soutenue.

Je voudrais noter que nous avons été classés dernièrement, au niveau de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, quatrièmes concernant l'accueil du public, et premiers sur la strate des préfectures de 500 000 habitants, qui accueillent donc le plus de public. Cela montre bien que le service public est toujours bien présent et soucieux de s'améliorer.

En ce qui concerne le bilan de la situation économique et sociale, vous l'avez dit, Roger Cayzelle viendra cet après-midi, discuter avec vous de l'ensemble de ces sujets. Je condenserai donc un peu mon propos, et pour reprendre deux de vos expressions de tout à l'heure, je le condenserai et je ferai preuve également de lucidité et puis, d'appel à l'action.

Quant à la lucidité, le ministre des finances, Michel Sapin, a annoncé le 9 septembre dernier l'augmentation du déficit budgétaire fin juillet à 84 milliards d'euros contre les 80 milliards attendus. Cet écart résulte, bien entendu, d'une baisse, c'est-à-dire d'une dégradation, des recettes. Ce qui fait que la croissance, qui devait se situer à 0,9 % cette année, ne sera que de 0,4 %, et que l'an prochain, il est prévu qu'elle soit d'1 % au lieu d'1,7 %.

La dette publique atteint 96,6 % du PIB au premier trimestre 2014, contre 93,9% du PIB pour la zone euro, et le déficit ne pourra revenir à 3 % qu'avec deux années supplémentaires. Les discussions sont engagées avec l'Europe en ce sens. Toutefois, les ménages français restent parmi les moins endettés d'Europe, et les salaires dans l'industrie restent proches du niveau allemand, à 37 euros de l'heure. La France demeure, derrière l'Allemagne, la deuxième économie européenne et n'est pas dépourvue d'atouts comme je vais essayer de le montrer.

Le taux de chômage est relativement élevé à 10 %, contre respectivement 5% et 6 % en Allemagne et au Royaume-Uni. Nous sommes, il faut bien le dire aussi, un peu moins touchés par le temps partiel que ces deux pays. Pour la Meurthe-et-Moselle, nous sommes à 9,8 % de la population active au chômage au premier trimestre 2014. Il s'agit certes du plus bas taux des départements lorrains, mais il est relativement élevé. Et nous avons, bien entendu, de fortes disparités entre le secteur de Nancy, où ce taux a légèrement baissé sur une année, à 9,1%, le secteur de Longwy où il s'est stabilisé et le secteur de Lunéville où, en revanche, il a progressé légèrement, notamment ces derniers trimestres.

En juillet 2014, on note une évolution à la baisse de la catégorie des chômeurs de - 0,4 % mais cela succède à un mois où cette catégorie était en hausse. Sur un an, il faut bien le dire, le chômage a augmenté dans ce département dans la catégorie A, de 1,5%. La progression est de 2,3 % en Lorraine et de 4 % en France métropolitaine.

La situation est contrastée puisque le chômage des jeunes baisse de 6,1%. En revanche, pour les seniors, il augmente de 9,4 %, et pour les chômeurs de longue durée, de 8,4 %. Bien entendu, la construction n'échappe pas, en ce début d'année, à la baisse trimestrielle. Nous constatons une baisse de 2% dans ce secteur et une baisse de 0,6% pour le commerce. Dans le secteur des services, en revanche, l'emploi augmente de 0,4%.

Les dépenses de solidarité, vous l'avez dit, s'accroissent de 6,7% pour le seul RSA, ce qui rend votre « équilibre » un peu plus difficile.

Dans ce contexte, plusieurs outils sont mobilisés et d'abord, les contrats aidés. Nous avons un contrat d'objectif avec le conseil général : 1 000 emplois aidés dans le secteur non marchand et 150 dans le secteur marchand. En 2014, nous avons déjà 380 contrats initiative emploi dans le secteur marchand, et 2 082 contrats d'accompagnement dans le secteur non marchand, pour un objectif qui est de 584 et de 2 009. Nous serons entre 90% d'atteinte des objectifs et 100% cette année aussi.

Les publics senior et chômeurs de longue durée, ainsi que les résidents des quartiers prioritaires de la ville, sont bien entendu prioritaires. Dans le champ des emplois d'avenir, vous savez que nous avons 5 cellules opérationnelles, mises en place sur l'ensemble des territoires qui travaillent et qui se réunissent tous les mois avec les missions locales, Pôle Emploi, les DIRECCTE et le conseil régional. Nous retenons essentiellement des jeunes entrés dans le dispositif sans qualification de niveau V. La part des jeunes résidents en ZUS est également considérée, puisqu'elle est de 15% en Meurthe-et-Moselle, et de 14,1% en ZRR.

Ce sont essentiellement les associations qui recrutent le plus, 42 %, et les collectivités territoriales, 38 %. Des moyens importants ont été mobilisés, à hauteur de 23 millions d'euros pour le dispositif, et 14 millions d'euros sont investis par le conseil régional pour la formation et l'accompagnement.

En 2013, nous avons terminé l'année à 749 emplois d'avenir. En 2014, au 8 septembre, nous sommes à 503 emplois d'avenir pour un objectif de 821. Là aussi nous serons à peu près, comme l'an dernier, à 90 à 100 % d'atteinte des objectifs.

Les contrats de génération ont maintenant bien démarré. 1 000 demandes ont été enregistrées pour la région lorraine. Parmi elles, 275 concernent la Meurthe-et-Moselle, et notamment, on en constate près de 22 % dans les entreprises de 50 à moins de 300 salariés. Vous savez qu'il y existe un système d'accord global de branche, nous avons actuellement 65 accords dans les entreprises de plus de 300 salariés et 19 accords dans les entreprises de 50 à 299 salariés. Cela a pris quelques mois pour se mettre en place. Le système devrait donc être appelé à s'accélérer.

Pour l'insertion par l'activité économique, sur les 63 structures d'insertion par l'activité économique qui sont homologuées, 15 sont des entreprises d'insertion, 4 des entreprises de travail temporaire d'insertion et 7 sont des associations intermédiaires. 37 structures sont porteuses de 72 chantiers d'insertion.

Nous avons, cette année, avec le conseil général, assumé la réforme du financement de l'insertion par l'activité économique avec l'introduction de l'aide aux postes d'insertion – ce qui était fait dès janvier – et puis, à partir de juillet, des ateliers et chantiers d'insertion des associations intermédiaires. S'agissant des ateliers et chantiers d'insertion, nous avons signé et revu la convention en mars 2014 avec vous-mêmes : ceci a fait l'objet d'un avenant qui permet d'accompagner la réforme des financements à hauteur de 72 000 euros, soit un équivalent de 54 ETP en année pleine.

L'accompagnement des entreprises, c'est aussi, bien entendu, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE, qui doit être utilisé par toutes les entreprises, et qui devrait permettre de faire baisser le coût du travail de 4 % en 2013 et de 6 % en 2014. En Meurthe-et-Moselle, le montant des avances atteint 7 millions en 2013, et il devrait être beaucoup plus important cette année puisqu'au plan national, ce sont 8,1 milliards d'euros qui ont été demandés sur les 12 prévus, et vous savez que l'an prochain, la réserve pour les entreprises sur le CICE est de 20 milliards d'euros. L'action de l'Etat, c'est aussi de détecter les entreprises les plus fragiles : vous savez que nous avons un dispositif régional de repérage des entreprises qui entrent en difficulté et nous veillons également à ce que les petites entreprises qui souffrent de difficultés de trésorerie, soient traitées, informées et accompagnées. Bien entendu, en Meurthe-et-Moselle, nous gardons encore un certain nombre de fleurons de l'industrie, notamment la SOVAB qui, avec 2 270 salariés, a une activité assez soutenue cette année puisqu'elle a recruté 400 à 500 intérimaires et a réalisé cet été de nouveaux investissements de capacité ; Delipapier avec 500 salariés en zone industrielle de Pompey ; Saint-Hubert dans l'agroalimentaire avec 220 salariés, Alsa France avec 143 salariés ; Noremat, PharmaGest dans le domaine de la pharmacie ; Dupont Médical à Frouard sur la

*silver* économie ; Saint-Gobain qui enregistre une situation quelque peu meilleure cette année ; WIG France également. Nous avons une bonne trentaine d'entreprises qui n'ont pas connu la crise et qui continuent à investir, qui augmentent leur chiffre d'affaire, qui font des bénéfiques et qui stabilisent l'activité dans les territoires.

Alors, l'Etat, que va-t-il faire dans les mois qui viennent ? D'abord, c'est la politique de la ville qui va redémarrer puisqu'à la fin de cette année, nous allons de nouveau signer des contrats de politique de la ville. Vous le savez, nous venons de terminer, avec l'ensemble des secteurs qui ont été définis, - et ils ont été définis cette année avec une approche totalement objective de carroyage – de petits carreaux – c'est une technique qui a surpris beaucoup d'élus mais qui permet d'être extrêmement objectif sur les revenus et les revenus qui sont en dessous ou au bord du seuil de pauvreté. Nous avons donc mieux pris en compte la précarité et son intensité et, actuellement, l'ensemble du zonage est à l'approbation du national, sachant que sur l'ANRU, nous allons avoir, début octobre, la liste des 150 premiers sites et, à la fin de l'année, la liste des 50 derniers puisqu'il y aura 200 sites ANRU retenus sur l'ensemble du territoire national.

Concernant la politique de lutte contre la pauvreté et le plan pauvreté – vous en avez parlé – nous lançons un certain nombre d'actions innovantes. Nous suivons une cohorte de jeunes sortant d'ASE pour mieux assurer leur suivi ensuite avec le Conseil général et l'ensemble des partenaires ; nous travaillons aussi à la mobilisation par le sport dans les établissements sociaux. Nous avons une expérimentation de garantie des impayés de pensions alimentaires avec la CAF à partir du 1<sup>er</sup> octobre, et puis, vous l'avez indiqué, nous comptons installer le 16 octobre prochain, en commun, la commission départementale de développement social qui nous permettra d'aller plus avant sur certaines initiatives.

Cette année, pour la rentrée scolaire, vous savez qu'elle s'est déroulée plutôt dans de bonnes conditions, que nous avons eu 18 postes de professeur des écoles supplémentaires, dont 6 dédiés à la politique de la ville dans le cadre des conventions qui ont été signées entre le ministre de la Politique de la Ville et l'ensemble des autres ministères dont l'Education nationale. Nous avons également 40 auxiliaires de vie scolaire supplémentaires, dont certains ont été embauchés en CDI. Nous disposons d'une université dynamique qui gagne en visibilité au niveau européen et qui souhaite se positionner en postulant pour le label IDEX, initiative d'excellence, qui permet d'obtenir des moyens budgétaires supplémentaires. De plus, elle pilote le projet de pôle lorrain de l'enseignement supérieur qui vise à rassembler les écoles et instituts supérieurs de la région et faire le lien avec les classes préparatoires et les sections de techniciens des lycées. Ce projet devrait voir le jour avant la fin de l'année.

La Meurthe-et-Moselle dispose aussi de nombreux talents en termes de recherche. J'étais, lundi dernier, à la soirée organisée par Harmonic pharma – une PME récente de ce département, qui travaille sur les molécules rares, la pharmacie et sur la lutte contre le cancer – et c'est elle qui a réussi à organiser, ici, à Nancy, un congrès mondial de plus de 600 personnes, comprenant la Chine, les Etats-Unis, l'Australie et tous les pays leaders en la matière. Cela fait vraiment plaisir de voir

que cette petite unité, peu connue il y a trois ans, est devenue un leader mondial dans son domaine.

Je constate aussi, comme vous, sur le terrain, que le plan numérique dont vous assurez la maîtrise d'ouvrage continue de se déployer dans de bonnes conditions, qu'il prend en compte les zones rurales, et nous place aussi dans de bonnes dispositions pour la mise en place du plan numérique dans l'école, lancé par le président de la République début septembre.

L'Etat va également – nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure – renouveler les contrats de plan Etat-Région sur la période 2015 – 2020, avec une enveloppe annuelle moyenne d'à peu près 1,6 milliards d'euros, dont 950 millions d'euros pour les mobilités. Ces nouveaux CPER se fixent comme volets essentiels la mobilité multimodale, la transition écologique énergétique, le numérique, l'innovation, les filières d'avenir, les usines du futur, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Dès septembre, les préfets de région engageront les négociations avec les exécutifs régionaux pour aboutir à la signature des nouveaux contrats avant la fin de l'année pour une mise en œuvre effective au début de l'année 2015. Sachant qu'il y aura une part fixe sur les trois prochaines années, de sorte que l'on puisse contractualiser en toute sécurité juridique et financière. Il y aura bien entendu un volet territorial qui sera discuté puisqu'une fois que les préfets de région auront reçu leur mandat financier région par région, ils discuteront avec la région. Nous aurons, par la suite, une discussion avec les autres collectivités et les services de l'Etat départementaux.

Concernant le Pacte Lorraine – j'aurai l'occasion d'en parler tout à l'heure – sur vingt projets déjà engagés financièrement, treize vont à la Meurthe-et-Moselle, et nous sommes notamment sur la santé, la *silver* économie, la télémédecine. L'Etat a déjà contribué à travers ces vingt projets du Pacte à hauteur de 25 millions d'euros.

Le plan Habiter mieux, vous le savez, fonctionne très bien à travers tous les territoires, nous avons d'ailleurs signé avec certains d'entre vous des conventions et nous avons obtenu, au niveau de l'Etat, 6 millions d'euros d'aides de l'Anah cette année. Nous avons demandé une rallonge, que nous avons eue, et je suis en train de demander une nouvelle rallonge à la ministre, puisque c'est un programme qui fonctionne très bien et qui permet notamment de financer des travaux de rénovation énergétique jusqu'à 70 % sous conditions de ressources, bien entendu. C'est un programme qui fonctionne bien et qui procure de l'activité pour les artisans qui, eux-mêmes, sont en train de se labéliser RGE, c'est-à-dire garants de l'environnement sur l'ensemble du territoire ce qui permet de faire fonctionner ces emplois non-délocalisables.

Concernant l'agriculture, nous étions avec certains d'entre vous à Stan Elevage samedi : elle est un peu en demi-teinte. Les récoltes ont tout de même été bonnes sur le blé, le colza, les céréales, le maïs. Cependant, il existe un peu de surproduction au plan mondial et les cours s'effondrent un peu. Mais il faut bien voir que nous partons d'un pic de prix qui était très élevé sur les deux années précédentes et que, concernant le lait, nous progressons en termes de production de lait en juin et juillet. Puis, n'oublions pas que la loi d'avenir pour l'agriculture

vient d'être adoptée en dernière lecture par l'assemblée, le 11 septembre dernier, qu'elle répond à certaines demandes des agriculteurs notamment sur les structures, sur la moindre consommation en terre agricoles et que la nouvelle PAC, aussi, s'est mise en place, qu'elle comporte un fonds de 200 millions d'euros justement pour consolider le modèle polyculture-élevage qui est celui de la Meurthe-et-Moselle et qu'elle permet notamment de financer l'investissement des bâtiments et des salles de traite et de développer aussi la méthanisation, dont je constate aussi une bonne reprises dans ce département. C'est là un complément de revenus pour les agriculteurs tout à fait important qu'il nous faut consolider puisque nous n'avons que 100 fermes et qu'il faut atteindre le nombre de 1000 fermes – c'est le plan du ministre de l'Agriculture – sachant que l'Allemagne a 7 700 fermes de méthanisation. Vous voyez donc le complément de revenus, à partir de quelque chose qui est de l'ordre du développement durable.

S'agissant de la directive nitrate, qui est parfois un peu urticante, sachez que le Premier ministre a indiqué qu'il y aurait une renégociation pour l'adaptation de cette directive. L'approche normative a clairement montré ses limites et, d'ailleurs, il a eu l'occasion de dire un mot au président de la FDSEA lorsque que Monsieur Valls est venu ici, le 4 septembre dernier, et lorsque sa délégation a été reçue par le cabinet du Premier ministre.

Monsieur le Président, vous avez parlé de la réforme de l'intercommunalité ; j'ajouterai que le 17 octobre, je réunis la première session de la CDCI, c'est une réunion d'installation des rapporteurs et des assesseurs, une session d'installation mais, bien entendu, ce sera l'occasion aussi de dire et d'expliquer ce qu'est la nouvelle réforme territoriale, comment cela va se passer pour les intercommunalités et puis, également, d'évoquer les discussions qui vont pouvoir s'engager sur les départements, puisque Madame Lebranchu a encore dit, mercredi dernier, à l'Assemblée nationale qu'il y avait trois types de situation pour les départements, trois scénarii, que nous avons tout de même 5 ans pour en parler et pour en discuter. Nous avons tenu, mercredi dernier, la première réunion pour analyser tout ceci avec mes élus de l'association des départements de France et pour ce qui est des élections, le président vous en a parlé.

Je dirai que notre département, s'il est actuellement confronté à certaines difficultés, comme les autres départements, dispose de nombreux atouts : des entreprises innovantes, des jeunes bien formés, des services publics territoriaux et d'Etat dynamiques et mobilisés, une forte dynamique aussi dans le numérique, la recherche, la santé, la diversité de l'offre culturelle, une très grande vitalité de la vie associative, et puis, nous attendons aussi de l'Europe un certain nombre de mesures et nous avons tout de même pu faire baisser l'euro de 7 % par rapport au dollar, ce qui permettra de faire mieux exporter nos entreprises. Puis, le plan d'investissement des 300 milliards d'euros sur les infrastructures structurantes, lancées par le nouveau président Juncker de la Commission européenne, devrait pouvoir se décliner assez rapidement, sans compter que le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, Pierre-René Lemas, nous a dit dernièrement qu'il serait le guichet unique concernant les crédits de la BEI, de la Banque européenne d'investissement, pour accompagner tout ceci.

Voilà, Mesdames, Messieurs : je serai sur la même thématique que le président, c'est-à-dire clairvoyance, puis action.

Merci à tous.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, Monsieur le Préfet, d'avoir souligné, à la fois la force de la Meurthe-et-Moselle, car nous en sommes effectivement comme vous l'avez rappelé, à la fois les co-porteurs et les co-garants, et, en même temps, la réalité économique, sociale et l'évolution législative qui s'impose à nous et au sein de laquelle, aujourd'hui, nous travaillons et nous œuvrons.

Alors nous allons sans tarder passer à la deuxième partie de cette matinée consacrée aux questions que les conseillers généraux ont adressées à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle. Nous en avons 22. Afin d'être à l'équilibre entre la demande légitime de parole des conseillers généraux au sein de cette assemblée et le temps de réponse nécessaire pour montrer que les services de l'Etat et Monsieur le Préfet se sont attachés, et je les en remercie, à répondre au fond à l'ensemble de vos préoccupations, je vous demande donc d'éviter l'exercice de la lecture exhaustive – sauf si vraiment cela s'impose – et de résumer brièvement votre question à Monsieur le Préfet pour lui donner l'opportunité de répondre de façon à ce que nous puissions tenir dans les délais impartis, sans lasser notre public. Je compte donc sur vous et sur votre vigilance pour que cet exercice soit interactif, vivant et intéressant.

Nous allons commencer tout de suite par une question de Monsieur Gauthier BRUNNER.

Alors, juste pour votre information : le groupe démocrates et indépendants : 2 questions / le groupe de la Droite et du centre : 7 questions ; le groupe Front de gauche : 7 questions ; le groupe socialiste, écologiste et républicain : 6 questions.

Je vais donc essayer d'alterner, pour rendre tout cela vivant.

### **Questions à Monsieur le Préfet**

**M. LE PRESIDENT.** – Gauthier BRUNNER, vous avez la parole. Vous me l'avez demandée et je vous la donne.

### **Gauthier BRUNNER. Transport SNCF secteur du Saintois : ligne Merrey-Jarville.**

**Gauthier BRUNNER.** – Monsieur le président, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, bonjour. Je voulais interpeller monsieur le Préfet concernant la ligne SNCF, la ligne 14, reliant Jarville à Merrey, dans les deux sens. Nous sommes interpellés nous, les élus locaux, concernant ces suppressions d'arrêts qui permettent à nos élèves, à nos collégiens, de pouvoir aller sur leur lieu d'éducation. Cela constitue également un risque pour les travailleurs. C'est un risque assez dur car les gens sont obligés de se recroqueviller sur leurs véhicules. Il y a beaucoup de personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion et qui comptaient beaucoup sur ce transport qui avait été discuté avec la Région et la



SNCF, mais nous voyons que les moyens sont amoindris. Je vous remercie, Monsieur le Préfet.

**M. le Préfet.** – Merci, monsieur le conseiller général, pour votre question. C'est une question qui a trait à la mise en place du cadencement. Dans certaines régions, c'est déjà mis en place, et pour cette région lorraine, ce sera mis en place à partir de 2016. Il existe un certain nombre de travaux, d'amélioration et la volonté d'essayer de rendre plus attractives les lignes et donc de les rendre plus rapides, et puis aussi de mieux fonctionner avec l'ensemble des autres communes dans un rayon de 10 km autour des gares.

Bien entendu, et vous le savez, ceci est une compétence du Conseil régional qui a abondamment concerté les usagers et les acteurs locaux, et notamment sur l'axe Merrey-Jarville. Ce travail a permis la mise en place d'un nouveau plan de transport qui, tout en conservant une desserte minimale des petites haltes avec au moins un aller-retour par jour, renforce l'attractivité de la ligne en réduisant, justement, ses temps de parcours, entre les Vosges et Nancy. Une attention particulière a été apportée à la halte de Praye-sous-Vaudémont, prioritairement en fin de semaine, pour permettre une desserte touristique de la colline de Sion. Et l'objectif du Conseil régional est de soutenir l'attractivité de cette ligne et, notamment, d'y affecter aussi des nouveaux matériels Régionalis dès leur mise en exploitation commerciale.

Par ailleurs, je dois ajouter que Réseau Ferré de France, gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire, a entrepris des travaux d'amélioration de cette ligne et a réalisé, de mai à août dernier, d'importants travaux de résorption de points sensibles. Il a remplacé tout de même 13 000 traverses.

Je dois également vous dire que la loi du 27 janvier 2014 a mis en place des conférences territoriales de l'action publique : elle vous permet de vous réunir régulièrement avec la région, les départements et les présidents de conseils généraux, et avec les délégués aussi de l'intercommunalité. Cela fait sans doute partie des questions que vous pourriez inscrire à l'ordre du jour de ces réunions.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci, Monsieur le Préfet, de cette réponse. Pour préciser le mode d'organisation, mon objectif est de faire en sorte que ce soit interactif et bref donc, dans la mesure du possible, et dans la mesure où la réponse du Préfet vous apporte satisfaction ou, à tout le moins, répond précisément à la question, vous n'êtes pas obligé d'intervenir. Si vous voulez absolument apporter une précision, une remarque, toujours dans la limite du temps imparti, je l'autoriserai, mais je compte encore une fois sur chacun d'entre vous pour que cela soit tenable dans les horaires déterminés.

Rose-Marie Falque, vous voulez la parole.

**Rose-Marie FALQUE.** – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, cette question rejoint le courrier que vous avez reçu de ma part la semaine passée concernant les nouveaux cadencements qui sont actuellement mis en place par la région lorraine. J'ai participé tout à fait par hasard à une réunion à Blainville-sur-l'Eau, fin mai, sur ce sujet, et la mise en place de ces nouveaux cadencements.

Pour que tout le monde comprenne bien, c'est donc l'introduction d'horaires réguliers de départ à 13h20, 14h20, 16h20, 17h20. Cette réforme devrait faire place à une large concertation mais je ne suis pas du tout certaine que ce soit le cas puisque notamment, je crois que les services de l'Etat, vous n'étiez pas du tout associés à ces réunions. La conséquence, c'est la suppression de nombreux arrêts dans des petites gares dites intermédiaires. J'entends bien Gauthier BRUNNER. Pour nous, sur notre ligne Lunéville-Saint-Dié, ce sont les gares intermédiaires de Saint-Clément et d'Azerailles qui verraient leur trafic diminuer largement : ceci est en totale contradiction avec les objectifs du SCOT. Lors de cette réunion, fin mai, j'avais présenté au vice-président HATZIG la brochure du SCOT qui était datée de juin 2014 et dont l'axe premier était la mobilité.

**M. le Président.** – Merci et, encore une fois, si nous engageons un débat sur chaque question, nous risquons de sortir des clous, donc je vous propose de vous en tenir aux questions que vous avez posées et adressées à Monsieur le Préfet. Eventuellement, celui qui pose une question peut apporter un complément mais sinon, nous risquons fort de ne pas réussir à tenir cette séance dans les meilleures conditions. Je passe la parole à Monsieur André CORZANI concernant la fermeture d'Edscha.

**André CORZANI. Fermeture d'EDSCHA : devenir du site et redynamisation du bassin.**

**André CORZANI.** – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, vous connaissez bien ce sujet et vos services interviennent conséquemment au regard de la situation des salariés d'Edscha, que j'ai rencontrés encore ce vendredi, malgré la présence d'un service de sécurité imposant. J'aurais souhaité savoir où nous en sommes des négociations ; je sais qu'elles ont été stoppées par l'intransigeance de la direction il y a quelques jours. Concernant évidemment les propositions faites aux salariés, je souhaitais savoir également où nous en étions sur le plan de revitalisation de notre bassin. Merci

**M. le Préfet.** – Nous avons eu beaucoup de réunions dans le cadre du comité d'entreprise. Il y a eu encore une avec la sous-préfecture, vendredi dernier, pour la recherche d'un repreneur, à laquelle je crois vous avez d'ailleurs assisté. Au sujet du repreneur, il semblerait qu'il y ait une entreprise qui était déjà venue et qui serait intéressée pour lancer une production industrielle. Toutefois, il faut être toujours très prudent sur ce type d'aspect.

Sur les autres aspects, nous avons suivi avec les services de l'Etat de très près l'ensemble de ces discussions et les discussions se sont engagées il y a maintenant 4 mois. Elles vont se terminer maintenant le 2 octobre. Toute la discussion porte sur le montant de l'indemnité supra-légale.

S'agissant des indemnités, la société avait mis un plafond à 25 000 euros par personne. Il y a eu une discussion lors des deux dernières semaines qui a permis de porter ce plafonnement à 35 000 euros parce que les personnes qui étaient là depuis plusieurs années risquaient d'avoir une indemnité supra légale relativement réduite. Donc, pour l'instant, cela porte essentiellement sur ce montant de l'indemnité par personne selon l'ancienneté.

Il y a donc, de nouveau, des réunions qui vont se tenir sur cet aspect et, en ce qui concerne le plan de revitalisation, en tout état de cause, si l'entreprise ferme – elle représente 130 salariés – je prononcerai un plan de revitalisation comme ça a été le cas pour Kleber, qui permet de faire payer à l'entreprise entre 2 et 4 SMIC par personne et de l'affecter ensuite à une revitalisation de l'ensemble de l'entreprise. Autrement dit, il y a plusieurs points : la discussion directe avec l'entreprise, qui est pour l'instant achoppé mais qui, malgré tout, avance et qui doit se terminer avant le début du mois d'octobre. Et puis concernant les mesures, nous verrons si l'accord peut être homologué par la DIRECCTE ou pas, et s'il ne l'est pas, nous serons en mesure de discuter avec l'entreprise des mesures complémentaires.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, Monsieur le Préfet. André CORZANI, un mot de complément.

**André CORZANI.** – Monsieur le Préfet, vous avez invoqué cette limite du 2 octobre et je veux vous alerter, avec les services de l'Etat, que le plafond à 35 000 euros, s'il a été revu, intègre l'ensemble des indemnités qu'elles soient légales ou supra-légales. Je veux simplement vous dire que le plafond tel qu'il est fixé aujourd'hui signifie que les salariés qui ont 14 ans d'ancienneté atteignent ce niveau. Il faut savoir qu'ils sont 36 sur 129 et que 64 d'entre eux ont plus de 20 années d'ancienneté. Je souhaite vraiment alerter vos services pour dire qu'accepter ce plafonnement irait à l'encontre, de manière très flagrante, des intérêts minimalistes posés par les salariés. Je souhaite donc que nous continuions à agir ensemble de telle sorte que ce groupe, qui a quand même dégagé près de 600 millions de bénéfice en 2014, assume réellement toutes ses responsabilités à l'égard de ce personnel.

**M. le Préfet.** – Je pense que les discussions ne sont pas achevées à l'heure qu'il est. D'ailleurs, pour la prochaine réunion, l'entreprise a demandé à ce qu'il y ait le responsable départemental de chaque syndicat, à savoir CFDT et CFTC. Je pense que ce sera là l'occasion d'un pas supplémentaire. En tous les cas nous sommes extrêmement attentifs sur cette entreprise et sur son secteur.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, la parole est à Michel Marchal, sur les allocations individuelles de solidarité.

**Michel MARCHAL. Allocations individuelles de solidarité.**

**Michel MARCHAL.** – Merci, Monsieur le Préfet, mes chers collègues. C'est une question d'ordre général. Tout à l'heure, le président Mathieu Klein a évoqué les difficultés que pourrait rencontrer le département pour équilibrer le budget et, forcément, les AIS sont au cœur du problème.

Le 16 juillet 2013, l'Etat prenait l'engagement de contribuer au financement de ces allocations et pour notre département, cela a été imaginé à hauteur de 32,5 millions d'euros, sur un décalage de 99 millions d'euros. Vous voyez que la compensation n'était que d'un tiers. Aujourd'hui, nous nous interrogeons sur la réalité des financements et sur ce qui pourrait se produire en 2015. Nous savons aussi que le financement des 32,5 millions d'euros était issu, bien sûr, d'une

compensation de l'Etat mais aussi d'une augmentation d'impôt qui était l'augmentation des DMTO, 25% d'augmentation des droits de mutation, ce qui a fragilisé aussi le marché de l'immobilier. Mais en parallèle de tout cela, il y avait bien sûr des diminutions des dotations de l'Etat, des dépenses supplémentaires imposées par l'Etat et, bien sûr, des augmentations du RSA que vous-même, Monsieur le Préfet, avez signalées dans votre intervention, puisque d'une manière naturelle, le RSA augmente par rapport au coût de la vie d'1,5% et l'engagement de l'Etat était aussi de souhaiter que le RSA augmente de 2% tous les ans pendant 5 ans.

Tout cela a forcément une incidence sur le coût de l'allocation et également, vous l'avez dit, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA qui serait de 6,7% en Meurthe-et-Moselle ce qui va se traduire par une augmentation de presque 10 millions d'euros au niveau des besoins en allocation individuelle de solidarité.

Donc, Monsieur le Préfet, la question était de savoir si, en 2015, nous aurions des financements adaptés à cette augmentation ou si nous devrions nous contenter des crédits qui étaient affectés et qui pourraient être reconduits dans le cadre de la clause de revoyure.

**M. le Préfet.** – Sur votre question, je rappellerai que la dotation de fonds de solidarité au plan national était de 830 millions d'euros, péréqués en fonction des départements. Il y avait donc deux choses, comme vous l'avez dit, à propos du fonds de solidarité : on peut considérer que, pour le département de Meurthe-et-Moselle, la recette nette, puisque le mécanisme est un peu compliqué – nous sommes à la fois contributeurs et bénéficiaires mais nous sommes nettement plus bénéficiaires que contributeurs – donc la recette nette est de 12,6 millions d'euros.

En ce qui concerne le maintien de ce fonds de solidarité, comme je l'ai dit tout à l'heure, Madame Lebranchu a commencé à recevoir les associations d'élus mercredi dernier pour justement réexaminer cette question et nous aurons, je pense, la réponse dans le cadre de la loi de finance initiale, qui sera bouclée et présentée aux assemblées à la fin de ce mois de septembre.

En ce qui concerne les droits de mutation, le département de Meurthe-et-Moselle a effectivement augmenté de 3,8 à 4,5% ses droits sur les années 2014 et 2015, comme la loi l'y autorisait. Sur la recette, actuellement, au 31 août 2014, le montant des droits encaissés est de 42 millions d'euros, c'est-à-dire à peu près 5 millions mensuellement, ce qui fait que ce niveau doit être à peine un peu supérieur à l'année 2013. Pourquoi ? Parce que, bien entendu, les droits de mutation sont impactés par la conjoncture économique du marché immobilier qui, en ce moment, est particulièrement atone.

Au plan national, nos collègues de la direction nationale des collectivités locales nous ont indiqué que l'ensemble des mesures avait permis de réduire les allocations individuelles de solidarité de 25 % des charges des départements, et comme vous le savez, il y aura ensuite un bilan global au cours de l'année 2015 sur ce dispositif.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. J’ajouterais simplement, Monsieur Marchal, que tous les départements lorrains ont utilisé ce dispositif d’augmentation des droits de mutation au niveau de 4,5%. Donc il n’existe pas une situation aujourd’hui, au niveau du marché immobilier en Lorraine, qui pourrait créer un appel d’air d’un département à un autre. Je suis heureux de voir que votre intérêt pour la compensation des allocations de solidarité s’agrandit à mesure que les années s’éloignent du précédent quinquennat.

Vous noterez tout de même, je l’ai dit dans mon propos introductif – Monsieur le Préfet me pardonnera cette légère digression – que si la clause de revoyure a été obtenue *in extremis* en juillet 2013 par Michel Dinet, si nous avons pris un chemin inverse, même si nous sommes loin du point d’arrivée, nous avons pris un chemin inverse avec l’autorisation de l’augmentation des DMTO et la possibilité pour les départements de gérer directement les frais de gestion de la taxe foncière, cela donne aujourd’hui une indication sur le chemin qui reste à parcourir pour la compensation intégrale et la prise en charge par l’Etat des Allocations individuelles de solidarité, notamment le RSA, ce qui n’a pas été fait pendant 10 ans, ce qui n’est pas encore fait aujourd’hui, et ce qui continue – nous le verrons dans le débat budgétaire au mois de novembre et au mois de décembre – à poser à l’ensemble des conseils généraux et à la Meurthe-et-Moselle, des questions importantes quant à leur capacité à agir, par rapport aux dépenses à engager, pour le versement mensuel par la Caisse d’allocations familiales du revenu de solidarité active.

Je passe la parole à René Mangin, sur le Pacte Lorraine.

### **René MANGIN. Pacte Lorraine**

**René MANGIN.** – Merci, Monsieur le Président. Pour résumer simplement la situation sur le Pacte Lorraine, il y a un dossier très intéressant, qui retient toute notre attention, c’est celui du dossier « 36 mois de plus à domicile ». Ce projet traite de la question du maintien à domicile de la personne âgée qui est une question fondamentale et qui croise beaucoup de nos politiques. Nous souhaitons savoir comment les choses vont se passer et que vous puissiez nous informer sur les grands projets qui ont été labélisés dans le cadre du Pacte.

**M. le Préfet.** – Concernant le Pacte Lorraine, nous avons actuellement 185 dossiers reçus au niveau régional, et 94, c’est-à-dire plus de 50 %, pour la Meurthe-et-Moselle. Je rappelle que nous avons, dans le Pacte Lorraine, comme premier objectif, la Vallée européenne des matériaux et de l’énergie. Le deuxième objectif, ce sont les filières d’excellence, c’est la *silver* économie et la e-santé, l’automobile, l’aéronautique, la forêt et le bois, l’agroalimentaire et l’agriculture. Le troisième objectif, c’est l’attractivité des territoires. Nous avons 8 projets sur le premier item, 37 sur le deuxième et 30 sur l’attractivité des territoires. Donc, vous voyez que c’est particulièrement diversifié.

Comme je l’ai dit, 20 dossiers ont été présentés et 13 concernaient ce département et ont été approuvés, dont celui dont vous parlez, c’est-à-dire les « 36 mois de plus à domicile ». Cela est particulièrement important dans le contexte d’adoption

en première lecture, la semaine dernière, du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement. Il y a là une loi très importante qui commence sa discussion au Parlement et qui a justement pour objet d'anticiper la perte d'autonomie parce qu'il ne faut pas oublier qu'en 2060, un tiers des Français aura plus de 60 ans et 5 millions plus de 85 ans. C'est donc un sujet qui est devant nous. La perte d'autonomie porte sur la nutrition, le médicament, la prévention, l'adaptation à la société. C'est la rénovation, à la fois de l'habitat collectif, des foyers logements, des foyers privés, la domotique également, et puis la perte d'autonomie qui est plus classique et qui passe par des systèmes d'allocation et de suivi d'appui. Le projet « 36 mois de plus à domicile » a pour vocation de permettre à des personnes, qu'elles soient légèrement atteintes d'Alzheimer ou, en tous les cas, ayant des perturbations du comportement, de vivre plus longtemps chez eux. D'une part, ces personnes sont beaucoup plus heureuses dans le cadre familial et, d'autre part, cela coûte beaucoup moins à la sécurité sociale et à l'ensemble des prises en charge collectives.

Le dossier du groupe WELCOOP, qui est un des *leaders* au plan national, voire européen, sur la pharmacie, a été retenu et il se compose de plusieurs sous-dossiers visant à favoriser des solutions de maintien à domicile, notamment avec beaucoup de nouvelles technologies, de domotique, de nouvelles manières d'habiter lorsqu'on est âgé, et puis, également avec des nouveautés comme le pilulier intelligent qui permet, si des personnes oublient de prendre leur médicament – vous savez que si elle ne prennent pas leurs médicaments, elles se retrouvent aux urgences assez rapidement – qu'un signal parte vers l'aidant qui vient accompagner la personne. Nous sommes dans un monde de nouvelles technologies, de processus qui se font à distance et, vous le savez bien, la dialyse se fait maintenant de plus en plus à distance. Il y a eu là des progrès tout à fait considérables. Nous sommes dans un domaine qui est, pour la Meurthe-et-Moselle, un domaine majeur parce que nous avons à la fois des acteurs industriels, y compris des industriels qui fabriquent des outils pour les chirurgiens, nous avons une faculté de médecine qui est très renommée, très puissante et nous avons ce que l'on appelle un *cluster* comportant à la fois les université, la recherche, et les entreprises pour le faire. Nous sommes sur l'un de nos points d'excellence sur le plan départemental avec des industriels qui travaillent collectivement et qui essayent de développer ce type d'outils. Je ne voudrais pas vous donner à penser que c'est le seul projet. Il y en a un autre qui est extrêmement important pour notre département et pour l'ensemble de la Lorraine, et qui touche le tube à ultravide puisqu'à ARTEM nous venons d'installer une grande salle spéciale pour accueillir ce tube à ultravide qui permet de faire de la recherche sur les matériaux avec, notamment, les ingénieurs de l'Institut Jean-Lamour. C'est un laboratoire qui existe dans trois pays, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, mais qui n'existe que pour certaines catégories de matériaux. L'avantage de la Lorraine et des 200 ingénieurs spécialisés de l'Institut Jean-Lamour, c'est que nous connaissons tous les matériaux et que donc, il existe à la fois des universités qui viennent travailler, tous les principaux laboratoires français seront là, et également des sociétés privées comme SAFRAN, comme Vinci par exemple, ce qui permettra d'apporter un complément de financement à tout ceci. Il existe une jonction très forte entre la recherche appliquée, l'industrie et les matériaux, puisque l'Institut Jean-Lamour

travaille aussi bien sur le renforcement de l'acier et des métaux pour l'avionique mais aussi sur les fers à repasser pour qu'ils ne brûlent pas et soient plus rapides sur le tissu. Nous possédons tout ceci, ce sont juste deux exemples mais vous voyez que ce sont des innovations tout à fait majeures.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, Monsieur le Préfet. René Mangin, pas de complément merci. La parole est à Marc Saint-Denis.

**Marc SAINT-DENIS. Ecoliers handicapés et temps d'activité périscolaire.**

**Marc SAINT-DENIS.** – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, ma question a trait à la rentrée scolaire et plus particulièrement aux écoliers handicapés, c'est-à-dire à leur accompagnement dans les temps d'activité périscolaire. Vous l'avez précisé dans votre allocution liminaire sur l'emploi de 40 auxiliaires de vie scolaire pour accompagner ces enfants scolarisés mais, l'école se terminant, qu'est-il prévu pour le temps d'activité périscolaire ? Je voudrais savoir comment ce défi est-il relevé dans notre académie et, surtout, à qui incombe la prise en charge de ces jeunes élèves. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** – Je vous propose peut-être de grouper les questions, parce que l'on a une question de Manuela Ribeiro, une question de Bernard Muller, et une question d'Alde Harmand sur ce sujet.

**Manuela RIBEIRO. Education Nationale.**

**Manuela RIBEIRO.** – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, effectivement, ma question portait sur la rentrée scolaire et plus particulièrement sur la mise en œuvre obligatoire de la réforme des rythmes scolaires par toutes les communes. J'ai à ce titre, deux interrogations majeures. La première porte sur le contenu pédagogique du temps périscolaire, qui reste à organiser. D'autre part, je m'interroge sur la pérennité des aides au financement de la mise en place de cette réforme, dans un contexte de réduction drastique des dotations de l'Etat à toutes les collectivités territoriales.

**Bernard MULLER. Réforme des rythmes scolaires.**

**Bernard MULLER.** – Ma question rejoint celle de Madame Ribeiro. Concernant le financement, je souhaitais intervenir à propos du fameux fonds d'amorçage pour 2014. Il est question aujourd'hui que cette aide soit répartie en fonction des ressources locales des communes ou des SIS. Alors je voulais savoir si, effectivement, ces mesures seraient mises en place. Merci.

**Alde HARMAND. Accompagnement des élèves handicapés lors du temps périscolaire.**

**Alde HARMAND.** – Monsieur le Préfet, ma question rejoint celle de mon collègue : il s'agit de l'accompagnement des élèves handicapés lors du temps périscolaire. A l'heure actuelle, dans le cadre de ce temps périscolaire, il revient aux communes d'assurer la charge d'une assistante de vie scolaire. Or la mise en

place des nouveaux rythmes scolaires ne permet pas de supporter des recrutements supplémentaires spécialisés et il faut dire qu'il est très difficile de trouver du personnel qualifié dans ce domaine pour simplement une heure par jour. Je souhaitais donc savoir tout simplement comment une solution pourrait-elle être mise en place afin de répondre aux besoins d'accompagnement particuliers nécessaires pour les enfants handicapés.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci. Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

**M. le Préfet.** – Je vais prendre le problème d'abord par le fonds d'amorçage. J'avais d'ailleurs eu l'occasion d'en parler lors de l'assemblée générale des maires de Meurthe-et-Moselle. Madame Vallaud-Belkacem a indiqué que le fonds d'amorçage serait reconduit l'année prochaine et nous aurons la réponse quant à son montant dans la nouvelle loi de finance. Monsieur Hamon, le 7 mai 2014 avait dit ceci : *« afin de garantir la pleine réussite de la réforme, ce fonds d'amorçage sera poursuivi pour l'année scolaire 2015-2016 ; son montant permettra de répondre plus particulièrement aux besoins des communes les plus en difficultés »*. Il sera reconduit à un montant qui sera indiqué dans la loi de finance de cette année et je dois préciser aussi, pour les demandes émanant des communes, que celles-ci peuvent intervenir jusqu'au 15 septembre. Les paiements auront lieu à partir d'octobre et, en fonction du délai, si vous avez saisi l'administration et donc le DASEN, les services de l'Education nationale, avant le 15 septembre, vous aurez les paiements avant le 15 octobre, sinon plutôt au mois de décembre.

Je dois préciser également que le fonds d'amorçage a connu, grâce à une circulaire diffusée auprès des CAF, beaucoup d'assouplissement sur la partie CAF, puisqu'il comporte une partie qui concerne l'ensemble des élèves, qui est à 50 euros. Ensuite, si on est en ZSU ou ZRR, ce montant est abondé de 40 euros et de 54 euros avec l'aide de la CAF. Avant, il fallait être homologué par les services de l'Etat et avoir un taux d'encadrement précis. Au mois de juillet, tout ceci a donc été assoupli.

S'agissant de la question de Madame Ribeiro, elle comporte deux points. Il y avait le fonds d'amorçage : j'y ai répondu. Elle dit également ceci : il fallait qu'il y ait davantage d'offre indicative et qu'en fait, il fallait une réforme beaucoup plus ample des rythmes scolaires. Je dois vous rappeler que les rythmes scolaires, cela consiste essentiellement à faire en sorte que les apprentissages fondamentaux soient faits le matin parce que c'est le moment où l'apprentissage se fait le mieux, où la capacité d'attention des élèves est la plus importante. Vous savez que nous avons décroché, sur l'ensemble des études internationales, au niveau des apprentissages et qu'il fallait donner davantage d'heures et à un meilleur moment pour les activités pédagogiques. En plus, cela permettrait de répartir les enseignants avec davantage de souplesse. Je voudrais aussi, sur ce point, vous dire – parce que nous n'en parlons pas beaucoup, qu'il y a une loi qui a été votée, le 18 juillet 2013, d'orientation et de programmation pour la refondation de la République, qui décline un ensemble de réformes pédagogiques et, depuis cette



rentrée d'ailleurs, où les premières mesures sont mises en place jusqu'aux rentrées 2016-2018, qui concernent les programmes des écoles maternelles et élémentaires et des collèges, le socle commun des connaissances et l'enseignement civique. Il y a là donc un ensemble de réforme qui va arriver progressivement.

D'autre part, vous réclamiez un certain nombre de souplesses, notamment vis-à-vis des publics les plus défavorisés : je vous rappellerai que la réforme de l'éducation prioritaire vise justement à aider davantage les élèves qui en ont le plus besoin, puisque ce sont les établissements qui ont un résultat inférieur à 10% qui en bénéficient. Cette année, 102 réseaux RED+ ont été mis en place et 350 seront mis en place l'an prochain, en 2015. Ensuite, cette réforme sera étendue aux 1081 réseaux d'éducation prioritaire habituels, c'est-à-dire les classes « éclair », les réseaux de réussite scolaire.

Quelles sont les mesures clés ? C'est d'abord la scolarisation à moins de trois ans, ça c'est vraiment une mesure forte et un levier de réussite, justement pour les milieux défavorisés. C'est ensuite plus de maîtres que de classes dans chaque école, l'accompagnement continu jusqu'à 16h30 pour les élèves de 6<sup>e</sup>, l'accueil des parents le matin et puis, un assistant social pour les réseaux les plus difficiles. Vous voyez qu'il y a là, indépendamment de la réforme des rythmes scolaires, une réforme d'ampleur qui accompagne tout ceci, et qui va se dérouler au cours des années qui vont s'écouler. On parle souvent du fonds d'amorçage : je voudrais quand même rappeler que l'allocation de rentrée scolaire, qui touche les parents d'élèves, représente des sommes qui ont été revalorisées très fortement en 2012 et qui s'élèvent à 363 euros pour les enfants de 6 à 10 ans, à 383 euros pour les enfants de 11 à 14 ans et à 396 euros pour les adolescents de 15 à 18 ans. Donc ça, c'est l'aide aux parents. C'est aussi substantiel et cette aide a augmenté cette année.

En ce qui concerne l'accompagnement des enfants handicapés, je voudrais vous dire que les moyens affectés au plan national et au plan local ont beaucoup augmenté au cours des dernières années, et d'abord sur le principe. Le principe, c'est que les rythmes scolaires et tout ce qui est « vie scolaire » et « enseignement scolaire », relève de l'Education nationale, et tout ce qui est périscolaire relève de la compétence du maire.

En Meurthe-et-Moselle, nous avons un équivalent temps plein pour l'accompagnement d'élèves en situation de handicap dans les écoles, collèges et lycées : les effectifs étaient de 295 pour la rentrée scolaire 2009-2010, et nous passons à 670 en 2013-2014. Les 40 premières personnes qui accompagnaient déjà des personnes handicapées ont eu droit à un CDI – l'an dernier j'avais eu justement une question sur la fidélisation des accompagnants et ceci est une réponse concrète. Par ailleurs, dans ce département, nous avons la chance d'avoir depuis plus de 10 ans un groupe permanent qui s'appelle Handi Loisir 54 qui est composé de la CAF 54, du conseil général, des services de l'Etat de la DDCS, de la maison départementale des personnes handicapées 54, et de deux fédérations de jeunesse : les Francas et l'union française des centres de vacances.

Cette cellule, depuis dix ans, mène en coopération avec le conseil général, l'Etat et les CAF, une action en profondeur qui vise à fournir des réseaux d'animateurs intervenants labellisés d'une soixantaine de personnes et susceptibles d'intervenir partout sur le territoire. Certains territoires, c'est le cas du Pays de Val-de-Lorraine, avec ses 38 communes, ont fait également une charte avec cette association, ce qui permet de travailler aussi sur le temps périscolaire. Autrement dit, nous avons là un pôle de connaissance et d'expertise très important, qui travaille en ce moment très précisément sur le périscolaire.

Concernant la pause méridienne aussi, nous avons la possibilité de nous appuyer sur ce dispositif. Je dois dire qu'au sujet des plans départementaux pour l'éducation que chaque commune doit réaliser, nous veillons à ce qu'il y ait un volet sur l'éducation et l'accompagnement des enfants handicapés. Et je terminerai en indiquant que si nous regardons l'effort qui a été fait en France au niveau de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, notamment en CLIS et ULISS, nous avons, en 2006, 44 000 personnes, nous sommes aujourd'hui à 76 000. Je dois également dire que cette année, à la rentrée 2014, est mis en œuvre un plan spécial d'accompagnement des autistes : un dans chaque académie, ce qui est une mesure nouvelle et qui sera appelée à être étendue. Il y a un effort tout à fait exceptionnel également au niveau des accompagnants. En 2006, nous comptons 26 300 accompagnants, et en 2013, nous en comptons 95 000.

Un effort exceptionnel de l'Education nationale est à noter en la matière : vous savez que c'est un secteur qui demeure prioritaire et qui se voit donc affecter des emplois en conséquence.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, Monsieur le Préfet. Madame Ribeiro, un complément.

**Manuela RIBEIRO.** – Monsieur le Préfet, en tant qu'enseignante et en tant qu'élue qui observe ce qu'il se passe sur le terrain, je tiens à réaffirmer que, pour ma part, la réforme des rythmes scolaires, en tous cas la solution qui a été choisie par l'Etat, a été guidée par des considérations budgétaires et non pas par l'intérêt des élèves. Si les rythmes scolaires n'étaient pas adaptés, et ça nous pouvons en convenir, il appartenait bien à l'Etat, parce que l'éducation est une de ses prérogatives, d'adapter le temps passé à l'école. En disant cela, je parle bien du temps passé devant un enseignant formé et titulaire de son poste, dont la mission est précisément d'éduquer. C'était la seule condition pour assurer une égalité de traitement des élèves partout sur le territoire national. Il est des communes en France qui assureront des activités périscolaires à haute valeur pour les élèves mais la plupart des petites et moyennes communes ne pourront pas assurer ce même service.

Je n'ai pas de la rentrée scolaire la vision idyllique qui en a été présentée parce que cette application de la réforme des rythmes scolaires n'est pas le seul problème auquel nous sommes confrontés. Je ne citerai, pour ne pas être trop longue, que la dégradation du taux d'encadrement qui, de l'aveu même de la

direction générale des affaires scolaires, pose problème, puisque la création des postes annoncée va essentiellement être absorbée par la formation initiale des enseignants et par la hausse démographique. La baisse continue des crédits de fonctionnement dans le primaire, la précarisation accrue des personnels, le manque de remplaçants, la fusion des universités, donc pratiquement de la maternelle à l'université, ces actions vont toujours dans le sens d'une économie de moyens. Alors effectivement, cette litanie peut paraître longue mais les difficultés se cumulent et, partout, nous mettons en concurrence des individus, des équipes, des établissements, qui doivent se battre pour obtenir des miettes.

Ce n'est pas digne de la 5<sup>e</sup> puissance économique mondiale, qui sacrifie la formation de générations de jeunes sur l'autel d'une austérité dont elle n'a pas besoin.

**Bernard MULLER.** – Est-il prévu effectivement que ce fonds d'amorçage soit réparti en fonction des ressources locales ?

**Alde HARMAND.** – Monsieur le Préfet, j'ai bien entendu votre réponse et je suis bien entendu conscient de l'effort du gouvernement, notamment sur la titularisation progressive des 28 000 auxiliaires de vie scolaire mais concrètement, à partir de 15h30, nos collectivités sont confrontées à la difficulté de trouver du personnel qualifié, et les associations que vous avez citées ne suffisent pas à fournir ces personnes compétentes pour les enfants en situation de handicap que nous avons au sein de nos collectivités. Et la question, c'était de trouver une solution ensemble par rapport aux assistantes de vie scolaire qui sont employées par l'Education nationale pendant le temps scolaire et de pouvoir avoir cette continuité sur le temps périscolaire avec les collectivités.

**M. le Préfet.** – Merci, dire que la réforme des temps scolaires est un problème de financement... Il n'y a pas de réduction du temps scolaire, et les enseignants sont là sur cinq matinées. Ensuite vous pensez qu'il ne faudrait pas introduire au sein des écoles d'autres personnes que des enseignants mais nous avons mené tout un plan de formation pour le BAFA, nous avons formé 50 jeunes, nous avons formé aussi des jeunes grâce aux crédits de la région, 50 jeunes aussi, et certains sont toujours inoccupés. Je vous le signale, pour ceux qui souhaiteraient pouvoir recruter ces jeunes qui peuvent très bien être mis sur des emplois d'avenir et donc sur un système aidé. Je crois qu'il y avait un gros problème de décrochage de la France sur le temps scolaire, le temps passé à l'école et puis également sur l'apprentissage : ce sont les études internationales de l'OCDE notamment qui ont montré que la France n'était plus qu'au 22<sup>e</sup> rang au plan mondial et il y avait donc urgence à agir. On ne peut pas non plus dire que l'école est sacrifiée, il y a 60 000 postes en faveur sur les 5 années qui vont à l'ouverture de postes et il y a aussi des postes de formateurs de formateurs. Et la qualité de la formation concourt, bien entendu, à la qualité de l'enseignement en classe.

Concernant le fonds d'amorçage, il est déjà modulé puisque, par exemple si vous êtes en zone ZRR, ou en ZFU, vous avez 40 euros supplémentaires. Par contre, pour ce qui est de la CAF, et des 50 euros, c'est chaque élève par classe qui reçoit cette somme. Pour le prochain plan, attendons la loi de finance : il a été dit qu'elle

allait tenir compte des classes les plus défavorisées, et je pense qu'il y aura certainement un nouveau système qui prendra peut-être mieux en compte les disparités.

Pour Alde Harmand, effectivement, il s'agit d'un nouveau dispositif qui n'est pas toujours évident à mettre en place. Il faut aussi prendre du temps. L'an dernier, les 15 communes qui sont passées tout de suite au temps scolaire ont eu leur vitesse de croisière au bout de quelques semaines, et ensuite elles ont pu mettre en place des enseignements de qualité notamment sur le périscolaire ? Nos services continuent à appuyer les uns les autres. Ce n'est pas parce que cette réforme touche maintenant l'ensemble du territoire et l'ensemble des communes ayant des classes, que nous allons abandonner cet accompagnement, bien au contraire, puisque nous sommes là en appui, également avec tous les délégués des circonscriptions de l'Education nationale qui sont proches de vous et qui sont en mesure d'alerter l'ensemble des services qui concourent à ce dispositif.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, Monsieur le Préfet, je vous propose de prendre les deux questions d'André Barbier et de Jean-Pierre Minella, la première sur la réforme territoriale et la deuxième sur la baisse des dotations aux collectivités, puis d'y répondre conjointement.

**André BARBIER. Réforme territoriale.**

**André BARBIER.** – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, lorsqu'au nom de notre groupe, je vous ai posé une question sur la date des futures échéances électorales départementales et régionales, je ne savais pas que vous étiez en capacité d'avoir une ligne directe avec l'Elysée, et de m'apporter une réponse sous 48 heures *via* la presse. Donc, merci. Cela me conforte dans le fait que nous n'étions pas les seuls à nous interroger sur le sujet.

**Jean-Pierre MINELLA. Baisse des dotations d'Etat aux collectivités locales.**

**Jean-Pierre MINELLA.** – Monsieur le Préfet : une question qui concerne la baisse massive de la DGF en direction des collectivités locales et notamment des communes. Je rappelle qu'historiquement, au mois de mai 2012, il devait y avoir un pacte de confiance avec les collectivités locales, le président de la République ayant annoncé que ces dotations seraient maintenues. Puis, nous sommes passés de 1,5 milliards de moins, puis deux fois 1,5 milliards, puis 6 milliards, puis 9 puis 11, et aujourd'hui nous entendons parler de 13 milliards : nous voudrions donc savoir où nous en sommes exactement. Je rappelle que cette baisse, obligatoirement, va mettre en difficulté les collectivités et risque de mettre en retrait un certain nombre de services publics.

Mathieu Klein a reçu les responsables du BTP ; nous les recevons nous aussi tous dans nos permanences, donc vous savez que ce secteur est en difficulté, que les collectivités locales ont cette particularité de ne pas avoir de dette pour le fonctionnement mais d'en avoir pour l'investissement, et que, de ce point de vue, nous risquons d'arriver à une catastrophe économique dans ce secteur déjà lourdement touché.

Je voudrais savoir si ces milliards, quand nous en aurons la définition, tiennent compte, dans leur retrait sur les grandes directions des collectivités, des ressources de celles-ci. Est-ce qu'ils comprennent les baisses complémentaires des décompensations pour exonération ? En effet, vous savez que l'Etat exonère un certain nombre de nos habitants et oublie de nous reverser des sommes qui correspondent aux exonérations qu'ils donnent à notre place.

Ce sont donc quelques questions importantes et graves parce que vous voyez ce que cela implique pour les collectivités locales et, surtout, pour l'activité économique. J'aurais pu synthétiser ma question en quelques mots en souriant, mais là, je n'ai pas trop envie de sourire. J'aurais pu paraphraser en prenant un western spaghetti de Sergio Leone, *Pour quelques milliards de plus*, ou *Pour une poignée de milliards*, mais franchement, là, cela ne nous fait pas rire.

**M. le Préfet.** – Je répondrai tout de même à Monsieur Barbier. Les dates, vous les avez. Pour l'instant le Parlement va reprendre la discussion sur la carte des régions : dès que le nouveau Sénat sera installé, il devrait reprendre cette discussion. Ensuite, il y a le projet sur la nouvelle organisation du territoire qui va suivre. En même temps, vous savez que l'Etat entame une revue de ses missions et que vous serez bien sûr associés à cette discussion puisque les collectivités locales, usagers, particuliers, entreprises, et fonctionnaires, seront également concertés sur tout ceci.

Sur les départements, vous savez qu'il y a trois scénarii, qui ont été déclinés par le Premier ministre lors de son engagement de responsabilité. Il a indiqué également que les élections régionales seraient maintenues en décembre 2015.

Quant à la baisse des dotations, je répondrai à Jean-Pierre Minella que la somme dont a parlé tout à fait récemment Madame Lebranchu, la semaine dernière, était de 11,5 milliards sur les trois ans. Il y a de nouveau eu une discussion début septembre avec les grands élus pour discuter justement de cette enveloppe et les discussions se poursuivent. Nous aurons la réponse en loi de finance initiale, fin septembre.

Concernant les transferts financiers de l'Etat, on parle souvent de la dotation globale de fonctionnement qui s'élève à 47 milliards et qui a été prélevée sur l'exercice 2014 à hauteur de 1,5 milliards mais, bien entendu, il y a tous les autres transferts financiers de l'Etat, qui s'élèvent à 100 milliards d'euros et qui se composent des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, des dégrèvements d'impôts locaux et puis aussi de la fiscalité transférée à la fois à la région et au département. Donc s'agissant de la DGF, elle diminue. En revanche, les autres enveloppes, notamment celles qui concernent l'investissement ne diminuent pas. La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) diminue très légèrement cette année de 1 % et, d'autre part, vous avez le fonds de péréquation des collectivités qui, cette année, va redistribuer 570 millions d'euros, l'année prochaine 780 millions d'euros et en 2016, 1 milliard d'euros. Nous avons un taux sur ce département, notamment cette année, de contribution de 2 millions, et nous percevons 5 millions. Donc vous voyez que ce fonds péréquisiteur va

progressivement encore exercer ses effets sur les budgets des collectivités. Bien sûr, dans certains départements, il n'est pas suffisant pour enrayer la baisse, dans des départements défavorisés ou très ruraux, par exemple. Mon collègue des Vosges me dit que, pour lui, cela équilibre à peu près les pertes. Cela dépend des départements. Ici nous perdons globalement légèrement mais nous sommes plutôt en situation de perte globale.

Cette année, vous aurez très certainement – en tous les cas, cela a été annoncé mais pas encore précisé – une préservation des dotations qui touchent au financement des investissements des collectivités locales, puisque vous réalisez 70 % de l'investissement de notre pays à travers les communes, intercommunalités, départements et régions, et que là-dessus les dotations de développement et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée sont tout à fait préservés. Une priorité sera donnée aux fonds qui visent au soutien à l'investissement.

**Jean-Pierre MINELLA.** – Trois remarques, Monsieur le Préfet. Vous parlez d'un fonds de péréquation d'un milliard, mais il s'agit de plus de 11 milliards qui vont être pris aux collectivités. Vous parlez d'aide à l'investissement : dites-moi comment les communes vont-elles investir quand toutes leurs marges d'autofinancement vont être prises par cette baisse de DGR. Vous parlez de cette péréquation, mais je rappelle que la péréquation ne vient pas de sommes supplémentaires mises par l'Etat mais simplement des collectivités locales qui redonnent aux collectivités locales.

Alors, qu'il y ait un effort d'équité et de péréquation, cela est normal, mais il faudrait au moins que ce soit dans des enveloppes qui soient constantes. En fait, cette péréquation va donc baisser en plus, vous le savez par la contestation forte de Madame Hidalgo, à Paris, à qui on va prendre 500 millions d'euros.

Quant aux dotations dites d'Etat, je rappelle que ce sont quand même des dotations qui ont été mises en enveloppes normées alors qu'il s'agissait avant de la taxe sur les salaires qui était perçue par les collectivités locales. Donc l'Etat, de ce point de vue-là, n'a fait que capter au passage des recettes des collectivités locales pour les mettre en enveloppes normées et en prendre une partie.

Ce qui paraît inadmissible, c'est qu'encore une fois, toute notre dette, qui représente 10 % de la dette publique, va à l'investissement. On va encore taxer fortement l'investissement alors même que j'entends encore des déclarations sur l'amour qu'on porte aux entreprises. Encore que, devant le Medef, je me demande si les entreprises ne seront que les patrons. Vous savez ce que disait Jean Cocteau : « *il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour* ». Et là, les preuves d'amour en direction des entreprises, elles sont davantage portées par nous que par Monsieur le Premier ministre.

**M. le Préfet.** – Depuis la création de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 1979, cette dotation est là pour péréquer. Sinon, nous aurions une égalité profonde, en termes de ressources, avec l'ensemble des collectivités. L'Etat est là pour faire de la redistribution, de la solidarité financière. Il est d'ailleurs rare qu'il y ait des années sans réforme ou retouche de ces dotations

pour toujours veiller à une péréquation de plus en plus améliorée et plus forte. Il est un peu normal que les collectivités qui ont le plus de richesses puissent redistribuer à d'autres.

S'agissant des autres sujets, nous sommes dans une période où nous devons faire très attention aux dépenses publiques. L'Etat le fait depuis plusieurs années et malgré tout, il faut maintenir notre niveau de service. Cela suppose de réfléchir différemment, de s'organiser. Nous sommes dans une période où tout le monde doit faire un effort. L'Etat en fait, les collectivités locales aussi puisqu'elles entrent dans les critères d'endettement de l'Europe. Il faut trouver les moyens de produire à peu près le même niveau de qualité de service public en essayant de faire très attention au niveau des dépenses. Le gouvernement essaye de favoriser le maintien de l'investissement : je crois que cela est complètement indispensable si nous voulons faire redémarrer l'économie et là, les collectivités locales ont un rôle tout à fait majeur à jouer.

**Mme LA PRESIDENTE.** – Je vais demander à Olivier Jaquin, Louis Causero et Serge de Carli de poser leurs questions à Monsieur le Préfet.

**Olivier JAQUIN. DETR. Critères d'attribution.**

**Olivier JAQUIN.** – Merci, présidente. Monsieur le Préfet, une question proche, concernant l'aide aux collectivités qui nous est parvenue et qui concerne la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) qui est une aide de l'Etat d'un montant annuel, pour notre département, d'un montant de 8 à 9 millions d'euros. C'était, dans sa dénomination, une aide spécifique vers le milieu rural considéré comme fragile car nécessitant des surcoûts pour mettre en place les services publics nécessaires à la population, compte tenu de sa faible densité. Simplement, maintenant, presque la totalité des 594 communes du département sont éligibles d'une part et, d'autre part, en rapport avec les questions de péréquation évoquées, comment être plus sélectif et renforcer la péréquation verticale de cette dotation en tenant compte notamment des critères de richesse des collectivités ?

Je vous remercie.

**M. le Préfet.** – La DETR vient d'une réforme issue de la loi de finances de 2011 puisqu'avant, nous avions la dotation globale d'équipement et puis la dotation de développement rural. C'est une dotation qui a vocation à aider les investissements des collectivités dans les domaines économique, social, environnemental et touristique et également les services publics en milieu rural. Je dois préciser que l'enveloppe fait l'objet d'un examen tous les ans par le comité d'élus et que c'est lui qui opère le choix entre les critères de redistribution au plan local. Autrement dit, d'un département à l'autre, vous pouvez faire valoir certaines priorités.

L'Etat fait pré-valoir certaines priorités sur les politiques publiques, notamment l'accessibilité ou les gens du voyage, par exemple, cette année, mais les élus ont la possibilité sous l'égide de leur actuel président Jean-François Grandbastien, de faire prévaloir des orientations.

En ce qui concerne cette dotation, elle est tout de même très fléchée pour les communautés de communes de moins de 50 000 habitants. Celles qui ont 50 000 habitants ou moins de 50 000 habitants et une ville de 15 000 habitants n'ont pas droit de toucher cette dotation. Elle concerne essentiellement les communes dont la population est de 2 000 habitants et, ensuite lorsque la population est située entre 2 000 et 20 000 habitants, elle ne bénéficie pas aux collectivités qui ont un potentiel financier moyen de 1,3 % le niveau de leur strate nationale, puisque le potentiel financier, ce sont les quatre impôts locaux, plus la dotation. Quand elles sont à 1,5% la strate, elles n'y ont pas droit. La dotation répond donc déjà à votre interrogation.

Cela dit, il y a eu en 2012 une petite modification qui tendait à réintroduire dans la DETR, en modifiant les critères, certains EPCI qui en étaient sortis. Quelle est en ce moment la situation ? Concernant les communes dont la population se situe entre 2 000 et 20 000 habitants et exclues en raison de leur potentiel financier, il y en avait 9 en 2011, 8 en 2012, et 7 en 2013 et 2014. Et nous avons trois communes de plus de 20 000 habitants qui sont exclues. Autrement dit, nous avons dix communes, dans le département, qui sont exclues de la DETR. Je dois préciser que la dotation DETR, a été augmentée entre 2011 et 2013 de 700 000 euros. Elle a un peu baissé cette année, de 1 %. Mais elle avait sensiblement augmenté globalement si on regarde entre 2011 et 2014, et il y a un peu moins de communes qui en bénéficient.

Quant à modifier les critères de la DETR, cela relève vraiment du travail du Parlement, de sa commission des finances et aussi, en matière de texte, des comités des finances locales, puisque vous savez que tous les textes qui concernent les finances des collectivités locales font l'objet d'une discussion très intense avec les 60 à 70 élus de toutes les collectivités très spécialisées en ce domaine et qui sont susceptibles de faire des propositions. Tous les textes financiers sont d'abord présentés devant la commission des finances locales, ainsi que les décrets. Je n'ai pas vu cette année dans les délibérations du comité des finances locales cette question posée et donc, je ne pense pas que cela sera modifié cette année.

**Olivier JAQUIN.** – Je vous remercie pour cette réponse. Effectivement il y a deux aspects : la commission d'élus départementaux que je saurai ressaisir de cette question et, concernant le comité des finances locales je compte être un de ceux qui contribueront à faire remonter cette question-là, de même que celle de la péréquation nécessaire de la baisse de la DGF qui est prévue de manière un peu trop linéaire actuellement. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, Monsieur Jaquin. La parole est à monsieur Louis Causero.

**Louis CAUSERO. Liaison autoroutière Gye-Dieulouard.**

**Louis CAUSERO.** – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, je vais poser une question quasi-traditionnelle sur la liaison autoroutière Gye-Dieulouard. Je pense que ma question se justifie – et je ne vais pas la reprendre – en fonction de trois points : premièrement, la prise de position de la commission



européenne sur une injection d'une masse significative de crédits ; deuxièmement, le positionnement de la Banque européenne d'investissement, en particulier ce qu'ils appellent les « *projects bonds* » ; troisièmement, en fonction des résultats d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes, notamment Vinci et EFFAGE, qui ont présenté ces derniers jours des résultats pour le moins surprenants par leur ampleur. Cet élément supplémentaire va faciliter, selon moi, les contrats de concession qui, en fonction des directives européennes, sont des marchés.

Nous sommes dans un contexte très favorable pour des concessions d'autoroutes et on regrettera alors, Monsieur le Préfet, que nous ayons perdu dix ans dans les études de Gye-Dieulouard. Nous avons perdu dix ans, puisque cette assemblée a voté par deux fois la liaison Gye-Dieulouard et que rien n'a suivi en ce qui concerne les études préalables à la concession.

Voilà pourquoi je pose cette question avec mes regrets étant donné que les études vont durer probablement 4 à 5 ans et que donc, nous aurons peut-être les crédits mais nous n'aurons pas le projet pour lancer la concession. Je vous remercie, Monsieur le Préfet.

**M. LE PRESIDENT.** – Monsieur le Préfet à question traditionnelle, réponse exceptionnelle.

**M. le Préfet.** – Si nous prenons le libellé exact de ce qu'a dit la commission « mobilité » qui a arrêté les priorités, les routes et autoroutes figurent en 4<sup>e</sup> position, il est écrit ceci : comme prioritaire, la liaison A31bis entre Toul et la frontière luxembourgeoise. Je sais que vous vous intéressez surtout à Toul-Dieulouard. Il s'agit d'un ensemble, parce qu'il existe un problème de surcharge de trafic, notamment de poids lourds, de sécurité routière, et que tout ceci est combiné aussi avec la carte du développement économique des 15 dernières années qui montre que ce secteur là, non seulement est très structurant mais qu'il a amené beaucoup d'activité et qu'il faut le renforcer. Il y a eu sous l'égide de la DREAL au mois de juillet des réunions, et ils ont présenté cette carte qui montre tout l'axe favorisé.

Par contre, en liaison neuve, il y a un petit bout qui se fera, juste en dessous de Thionville, de 10 km jusqu'à Richemont, entre Florange et Richemont : il y a globalement 5 km en neuf et 5 km en élargissement. Il y a ensuite l'élargissement de Thionville à la frontière luxembourgeoise, il y a l'élargissement qui est prévu de Fey à Bouxières-aux-Dames, et il y a cet aménagement en neuf Gye-Dieulouard.

Alors, je sais que sur les quatre dessins et schémas qui ont été élaborés et qui ont nécessité d'ailleurs des études extrêmement longues, il n'y en a qu'un qui vous satisfait mais, en tous les cas, ils ont le mérite d'exister. Le client du conseil général avait demandé un tracé, le conseil économique et social avait demandé un autre tracé, et l'équipement avait fait valoir deux tracés. La question reste ouverte et doit faire l'objet d'une nouvelle saisine de la commission nationale du débat

public et ce n'est qu'après que le ministre en charge des transports pourra arrêter à la fois le projet, le tracé, les modalités financières et, éventuellement, les cofinancements, s'il y en a.

Vous avez parlé des *bonds* européens, Il y a effectivement les 300 milliards dont j'ai parlé tout à l'heure sur les infra structures : cela couvre ce type de projet et cela est aussi accompagné par la BEI avec des dispositifs innovants dont la France a très peu bénéficié pour l'instant. Pierre-René Lemas, qui est venu ici il y a trois semaines et qui a rencontré l'ensemble des élus régionaux et départementaux, se fait fort de combler, par le financement de la BEI et les financements publics, voire privés. Cet aménagement est considéré comme un aménagement tout à fait indispensable, à la fois en termes de développement économique, mais aussi pour éviter l'asphyxie sur Nancy. Je suis tout à fait heureux que cette infrastructure ait été fléchée sur les priorités du gouvernement en 4<sup>e</sup> position, puisque si nous savons que cette grande infrastructure prendra encore des années, elle va se faire, puisqu'elle est priorisée au plan national et qu'elle est priorisée dans l'intégralité de sa liaison avec le Luxembourg. En effet, vous le savez aussi, le multimodal fonctionne très bien avec le Luxembourg et il est appelé à se développer. La région lorraine est une des régions les plus multimodales : c'est pourquoi du développement économique se fait le long de ces liaisons, puisque nous pouvons les juxtaposer avec la voie d'eau, qui bénéficie d'un fort plan d'investissement des Voies navigables de France, à hauteur de 26 millions sur les trois dernières années. De plus, concernant le chemin de fer, nous préparons l'arrivée de la liaison Grand-Est, nous travaillons sur le cadencement et il y a énormément de travaux de réhabilitation de voies qui se font : cela entraîne certes une gêne mais aussi une nouvelle réflexion pour rendre plus attractif le chemin de fer et le chenet avec l'intermodalité.

### **Serge de CARLI. Politique de la ville.**

**Serge de CARLI.** – Monsieur le Préfet, ma question concerne le sujet de la politique de la ville. Je voudrais faire écho à un courrier en date du 25 avril de l'ex ministre en charge de ce dossier, madame Najat Vallaud-Belkacem, dans lequel elle évoquait les orientations des futurs contrats de ville que vous avez évoqués vous-même tout à l'heure. Outre la question de territorialité, il me semble que cette question ne peut pas être dissociée de la question de la cohérence urbaine et territoriale. Je vous ai fait part, dans un courrier, de mes remarques concernant les zones concernées géographiquement. Ma question concerne les moyens qui sont ou qui pourront être mis à disposition pour continuer la mue urbaine des quartiers concernés.

Le ministre, toujours dans ce courrier, évoque les crédits de droit commun et nous pouvons penser que ces crédits seront sollicités auprès des départements et des régions. Pourrait-on savoir sur quelle base cela se fera ?

Par ailleurs, nous savons qu'une somme de 5 milliards est prévue, donc bien en-deçà des programmes précédents, pour 200 quartiers en France : ma question est de savoir si, en Meurthe-et-Moselle, nous serons concernés par ces 200 quartiers, et le cas échéant, quels quartiers le seraient. Ensuite, quels seront dès lors les moyens de l'Etat pour les autres quartiers dans le cadre d'investissements, tant pour les bailleurs que pour les municipalités ?

Je voudrais évoquer également un dispositif qui concerne la politique de la ville, que certains autour de cette table connaissent : il s'agit du dispositif de réussite éducative, le TRE. Je souhaitais savoir quelle est sa pérennité dans le temps, en faisant remarquer, par exemple, sur une commune que je connais un peu, que ce dispositif est passé de 100 000 euros en 2011 à 85 000 euros aujourd'hui. Or ce qu'il manque est apporté par la commune dans des secteurs où nous voyons arriver des populations venant d'ailleurs, des Albanais, des Russes, des Tchétchènes, des Serbes, des Arméniens, régulièrement – je parle de la ville de Mont-Saint-Martin – et que nous gérons bien seuls. Même si l'Etat est là, financièrement et avec les services, cela reste très lourd à porter.

En conclusion, je voudrais connaître les conséquences pour les aides fiscales et la TVA réduite qui existait lors du zonage en ZUS, ainsi que les priorités données aux habitants de ces quartiers pour les emplois aidés.

**M. le Préfet.** – Sur l'ensemble de ces sujets, d'abord vous dire que la nouvelle politique de la ville va passer de 2 500 sites à 1200 : moins de sites seront retenus. L'exercice vient de se dérouler dans de bonnes conditions dans le département : certains sont sortis de la politique de la ville, d'autres y sont entrés, ce qui est logique en fonction des poches de difficultés sociales. Mais nous allons avoir le même montant de crédit de politique de la ville sur moins de sites à l'avenir, même s'il est organisé une sortie « en sifflet » pour un certain nombre de communes, qui ne vont plus en faire partie.

Sur l'ANRU, à partir du mois d'octobre seront connus les 200 sites ANRU à retenir, avec un programme de 5 milliards sur 10 ans qui va comporter un volet territorial. Sur les 5 milliards, 4 milliards vont aller aux grandes opérations retenues à travers les 200 grands sites – c'est un peu le même dispositif que précédemment – et un milliard sera à la disposition des préfets de région et viendra apporter un peu de souplesse à l'ensemble du dispositif dans des zones prioritaires au sens de la politique de la ville. A partir de là, nous allons signer un plan global qui comprendra à la fois la part ANRU et la part politique de la ville.

Depuis 2010, la dotation, notamment consacrée à la réussite éducative, avait baissé dans le département puisqu'en 2010, je disposais d'1,320 millions et que je ne dispose plus que d'une enveloppe d'environ 800 000 euros, c'est-à-dire beaucoup moins. Mais cela a diminué, là aussi, pour des raisons de péréquation nationale puisque l'ACSE, qui était l'agence qui s'occupait de la politique de la ville, souhaitait que les collectivités cofinancent à hauteur de 20 ou 30 % et que, dans ce département, nous avons eu, à un certain moment, des difficultés pour

obtenir des co-financements. Nous avons connu une réduction d'à peu près 12% de l'ensemble de l'enveloppe. Il n'en reste pas moins que si l'on calcule par rapport aux allocations par enfant, on arrive à 912 euros par enfant dans le département de Meurthe-et-Moselle, alors que ce montant est de 623 euros au plan national. Nous avons été un peu victimes de cette péréquation, et je vous remercie d'ailleurs d'augmenter sensiblement votre part de cofinancement en 2014.

En ce qui concerne les dispositifs d'exonération d'impôts sur les bénéfices, ils demeurent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 : dans les quartiers prioritaires de la ville, vont rester l'exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises implantées dans les zones franches urbaines, dans les limites d'un plafond de 100 000 euros, l'exonération de CFE et, le cas échéant, de CVAE sur délibération des collectivités pour les créations et extensions des établissements dans les communes sur les territoires desquels sont situés un ou plusieurs quartiers prioritaires. Il existe également des mesures pour les DOM TOM. Pour ce qui est de la TVA, elle reste à condition que les opérations soient réalisées dans une bande de 300 mètres autour des zones politique de la ville. Il y aura une TVA réduite à 5,5 en vigueur à partir de 2015. Le dispositif est donc un peu modifié, mais il est préservé. Nous avons, là aussi, des plans prioritaires en ce qui concerne l'alternance et l'apprentissage dans les zones pour les jeunes résidents en ZUS.

Grande innovation dans ce nouveau plan de politique de la ville : nous avons des conventions qui ont été lancées par Monsieur Lamy et l'ancien ministre de la Ville avec l'ensemble des ministères et, souvent, avec des données chiffrées. Par exemple, pour l'Education nationale, il y a un tiers des effectifs nouveaux qui vont à la politique de la Ville. Pour le FSE européen, 10 % de l'enveloppe iront aux quartiers politique de la Ville, autrement dit, les politiques de droit commun, que ce soit en matière culturelle ou autre, avec les 12 ministères concernés, que ce soit la Défense, l'Intérieur, avec les zones de sécurité prioritaires, seront priorisées, ce qui donnera davantage de force à l'ensemble de ces dispositifs.

Pour préparer la nouvelle politique de la Ville, j'ai moi-même réuni à trois reprises tous les services de l'Etat dont les ministres ont signé cette convention, pour voir quelle était la déclinaison locale de ces actions décidées au plan national, de sorte qu'ils puissent préparer les budgets de l'année prochaine.

**Serge de CARLI.** – Monsieur le Préfet, je vous remercie pour les explications que vous venez de fournir à l'assemblée, et qui reflètent la réalité vécue dans ce pays. Vous évoquez les baisses concernant l'aide de l'Etat pour la réussite éducative, avec tout ce qui va autour, et le fait que le cofinancement ait été appelé en direction des collectivités. Vous avez évoqué le fait qu'un certain nombre d'entre elles n'avaient pu le faire. Je voulais faire écho avec ce qui a été dit précédemment, puisque c'est une réalité vécue par nos villes. Mont-Saint-Martin, c'est moins 200 000 euros en 2013 par rapport à 2014, globalement dans les caisses de la ville, et nous maintenons un apport supplémentaire au DR. Je pense que la situation évoquée montre bien là où nous nous situons. Je terminerai simplement pour obtenir une précision sur les villes qu'on appelle aujourd'hui les villes en dispositif de « veille », qui sortent du dispositif de la politique de la ville,

par exemple la ville de Haucourt-Moulaine, qui s'inquiète du devenir de son DRE. On parle de descente « en sifflet » : qu'est-ce que cela signifie ? Comment ? Pourrions-nous, très rapidement, avoir quelques précisions ?

**M. le Préfet.** – Pour ceux qui sortent, pendant trois ans, il y aura un accompagnement, ils n'auront pas le même niveau que précédemment mais nous allons essayer de les soutenir pour que ce ne soit pas brutal. Cela se fait au cas par cas, en fonction des directives nationales qui ne sont pas toutes encore précisées. Par ailleurs, je suis très attentif aux DRE et je vois tout ce qui se passe sur le territoire mais aussi sur le Grand Nancy, où il y a 5 DRE, sur Lunéville, sur un certain nombre de territoires, il y a vraiment des équipes très expérimentées qui font un travail absolument remarquable sur les enfants et, notamment, sur les décrocheurs et ceux qui s'expriment mal. Il y a tout un travail sur le langage et tout ceci se fait en lien profond avec les parents. Ce sont vraiment des actions de fond. Je suis personnellement l'ensemble des 10 DRE sur le territoire et je suis très attentif à la pérennisation de ces équipes, et je suis souvent appelé à demander des rallonges au ministère pour sauvegarder tel ou tel emploi.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Michel BAUMONT, vous avez la parole.

**Michel BAUMONT. Avenir de certaines professions.**

**Michel BAUMONT.** – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, je vous ai transmis il y a quelques jours plusieurs courriers de professionnels, notamment pharmaciens et huissiers de justice, dont je salue la présence parmi nous aujourd'hui et qui m'ont fait part de leur très vive inquiétude concernant l'avenir de leurs professions suite à l'annonce d'une loi d'Arnaud Montebourg modifiant les règles de ces professions réglementées. Nous pourrions aussi ajouter les notaires, les avocats et bien d'autres encore.

En effet, l'intervention d'investissements libéraux et de financements étrangers nuirait gravement au fonctionnement de ces professions, privilégiant l'aspect économique à l'aspect social. L'indépendance, la responsabilité, la sécurité juridique, et la vigilance pharmacologique risquent de passer au second plan vis-à-vis des intérêts de groupes financiers. Aussi les professionnels concernés souhaiteraient-ils être rapidement rassurés quant à la détérioration qu'entraînerait une nouvelle législation bouleversant une réglementation qui donne, à l'heure actuelle, satisfaction tant aux professionnels qu'aux publics concernés.

Monsieur le Préfet, des interrogations sont dans tous les esprits de ces professionnels comme dans les nôtres. Pouvez-vous me donner tous les éléments pouvant les rassurer ou éventuellement, les recevoir tout comme ils m'ont demandé de les recevoir ?

**M. le Préfet.** – Nous avons déjà reçu les notaires mercredi dernier. Je suis tout à fait disposé à les recevoir. Le notariat est une profession que je connais bien, qui a beaucoup fait appel aux nouvelles technologies, qui s'est beaucoup réformée, beaucoup modernisée. Ensuite, il y a toutes les autres professions, les huissiers, les pharmaciens... Vous savez qu'il y a en préparation une loi pour la croissance

et que, dans ce cadre-là, le gouvernement essaye aussi de voir les diminutions de charges pour les particuliers, pour les entreprises, dans les années qui viennent. Emmanuel Macron, le nouveau ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, a encore dit la semaine dernière que le texte n'était pas prêt, mais qu'effectivement, ces professions-là seraient concertées et concernées également et qu'il discuterait point par point avec les professionnels – et notamment les professionnels du droit, avec Christiane Taubira qui les a déjà reçus en commun avec la Garde des sceaux – de la manière de rendre moins cher où cela est possible, de créer de l'emploi en particulier pour les plus jeunes et de densifier certains territoires pour mieux répartir leur présence.

Il y a tout un travail qui se met en place et il a dit qu'il n'était pas question de remettre en cause les missions de service public des notaires et qu'il était tout à fait essentiel de préserver la sécurité juridique. Des discussions vont se mettre en route, profession par profession, pour préparer cette nouvelle loi sur la croissance. Nous avons eu une discussion à l'instant sur les collectivités locales qui faisaient beaucoup d'efforts, sur l'Etat qui faisait beaucoup d'efforts, il est aussi assez légitime que les professions réglementées fassent aussi un peu d'effort et de manière concertée avec les pouvoirs publics : tel est ce à quoi le gouvernement s'est engagé.

**Michel BAUMONT.** – Quelques petits mots tout simplement, en tant qu'élus : hormis les aspects salariaux, financiers, humains, je crois que pour nous, élus de proximité, nous devons rester vigilants sur l'aménagement de nos territoires, afin d'assurer à nos concitoyens la proximité de ces professionnels, professionnels qui montrent par leurs spécificités et connaissances, la différence qui est la leur par rapport à des sociétés financières qui n'assument qu'un business général. Tous les professionnels implantés, notamment dans le monde rural, sont des personnes formées, diplômées et compétentes et elles espèrent bien que les élus que nous sommes sauront prendre conscience que l'aménagement de nos territoires est primordial.

**M. LE PRESIDENT.** – Vous savez, Monsieur Baumont, ils sont même diplômés et compétents en milieu urbain...

La parole est à Monsieur René Mangin, concernant le plan d'action pour la relance de la construction de logements.

**René MANGIN. Plan d'action pour la relance de la construction de logements.**

**René MANGIN.** – Dans le cadre du plan de relance de la construction de logements, la priorité 2 prévoit notamment le développement de l'innovation : il est prévu notamment d'encourager les matériaux bio-sourcés et de lancer aussi, avec les acteurs de la construction, un label de performance environnementale pour les bâtiments. Cela veut dire clairement que la donne change un peu, puisqu'actuellement, nous sommes essentiellement orientés vers la limitation de la consommation énergétique.

Ainsi, puisque les constructions respectueuses de l'environnement sont au cœur de nos réflexions au sein de notre majorité, je souhaiterais savoir, Monsieur le Préfet, non seulement quels sont les grands axes d'actions qui pourront être développés autour de ce plan en Meurthe-et-Moselle, avec les différents acteurs, mais également, un point important, puisque c'est l'essentiel de ce qui est à rénover, comment ce plan prendra-t-il en compte la problématique de la rénovation des logements anciens, aujourd'hui très énergivores.

**M. le Préfet.** – Vous évoquez la partie 2 du plan. N'oublions pas que le plan annoncé par le premier ministre le 29 août 2014 comprend beaucoup de mesures, notamment pour la libération du foncier, l'offre de logements neufs, l'acquisition de logements neufs, l'amélioration de l'habitat, la simplification des normes de construction et la révision de la loi Alur.

Ce plan 2, effectivement, vise à la simplification des normes de construction et au développement de l'innovation. Différentes mesures sont prévues, d'abord par l'ADEME qui va soutenir les méthodes industrielles dans le secteur de la construction ; l'élaboration d'un label de performance environnementale des bâtiments ; des plates-formes d'innovation pour le bâtiment ; et aussi l'introduction du numérique. Dans le cadre de la politique nationale, concernant les matériaux et produits bio-sourcés pour la construction et le développement du bois dans la construction, la DREAL de Lorraine s'est engagée dans une stratégie d'identification, de suivi et de participation aux instances régionales liées aux filières vertes, avec notamment trois matériaux : le chanvre, le bois de construction et la paille.

Une étude est en cours sur la filière chanvre pour la construction en Lorraine et différents travaux sont en cours pour la performance thermique et acoustique du béton de chanvre, avec le laboratoire CEREMA de Strasbourg. Ce laboratoire finalise en ce moment une étude sur la capitalisation d'opérations issues des matériaux bio-sourcés. Nous avons aussi l'association « Lorraine qualité environnement » pour la construction, qui organise des journées de l'écoconstruction les 17 et 18 octobre à Pont-à-Mousson, en partenariat avec l'ADEME et l'Espace Info Energie Ouest54, la Fédération française du Bâtiment de Lorraine, la caisse des Dépôts, le Pôle fibre et la ville de Pont-à-Mousson. Les objectifs sont de promouvoir l'écoconstruction, de faire connaître la filière lorraine et de créer un lien entre tous les acteurs de la filière. Le plan collège s'en est beaucoup inspiré : je participe au comité départemental de l'Education nationale avec le président du conseil général et je vois que le plan collège a déjà beaucoup utilisé cette démarche.

Nous avons un plan qui fonctionne bien : il s'agit d' « Habiter mieux », qui vise à promouvoir et à obtenir 39% d'énergie par département énergivore. Nous avons 7 000 projets en ce moment, que nous finançons et pour lesquels nous essayons d'obtenir des crédits complémentaires. Puis, avec la fédération du bâtiment et la CAPEB, nous essayons de faire labelliser l'ensemble des artisans et de ceux qui travaillent sur ce secteur là, puisque lorsqu'ils sont labellisés, ils peuvent entrer

dans tous les systèmes qui permettent de la défiscalisation. Ensuite, tous ces bâtiments-là passent par des assurances. Or si les bâtiments ne sont pas faits par des artisans labellisés, les assurances refusent. Il est donc important d'avoir sur tout le territoire des artisans formés à ces nouvelles technologies que, je pense, nous maîtrisons relativement bien dans cette région.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, Monsieur le Préfet. Puisque vous évoquez, à juste titre, le plan « collèges nouvelle génération » et son volet investissement, nous aurons l'occasion dans le cadre de la session budgétaire du mois de décembre de revenir sur ce plan et sur ce sujet plus particulier de l'enjeu de la transition écologique, puisque nous venons de lancer les travaux de démolition du collège Jean-Lamour, qui sera reconstruit en tant que premier collège à énergie totalement passive de la Meurthe-et-Moselle. Je crois maintenant que nous devons accélérer la cadence en matière de transition énergétique dans le cadre des bâtiments publics et nous aurons l'occasion, au mois de décembre, de préciser nos intentions en la matière dans le cadre de l'ensemble des constructions, reconstructions et rénovations du plan « collèges nouvelles générations ».

Je passe la parole à Jean Loctin sur Skylander.

#### **Jean LOCTIN. Liquidation du projet Skylander.**

**Jean LOCTIN.** – Skylander a été un projet plein d'espoir pour de nombreux Lorrains, en matière d'emploi, en matière d'innovation, et en matière aussi de rayonnement de notre région. Et pour ce faire, le Conseil régional a versé 20 millions d'euros pour ce projet-là, pour lequel nous-mêmes, conseil général, nous avons été caution pour un certain montant. Nous l'avons fait au nom de l'ensemble des Lorrains et de nos contribuables. La suite, malheureusement, nous la connaissons, et je voulais savoir, Monsieur le Préfet quels ont été les voies et les recours qui ont été engagés pour récupérer ces sommes, en raison des indécidables d'une personne à la tête de ce projet. Merci de votre réponse.

**M. le Préfet.** – Concernant le projet Skylander, votre collègue Sophie Mayeux m'avait posé la question le 24 septembre 2012 et j'avais indiqué à cette époque-là que le fonds stratégique d'investissement de l'Etat était prêt à injecter 30 millions d'euros à la seule condition que le chef d'entreprise puisse apporter la même somme. Il n'a pas été en mesure d'exécuter ce qui était son intention initiale, à savoir vendre son activité d'ingénierie pour justement obtenir ces 30 millions et donc, ce protocole a été rapidement caduc. Quelques mois plus tard, le 16 avril 2013, la société Sky Aircraft déposait son bilan et liquidait.

Le liquidateur, Maître Maroccou, implanté à Briey, doit liquider le patrimoine de la société afin de rembourser pour partie différents créanciers et ce n'est pas facile, parce que ce sont surtout des études, voire des maquettes. Selon les termes de la loi, c'est à lui qu'il revient d'engager la responsabilité pénale ou civile des dirigeants, par exemple, pour faute de gestion, faillite personnelle, interdiction de gérer. Or c'est à lui qu'il revient de saisir en la matière le procureur de la République ou le Tribunal pour faire prononcer les sanctions. Vous m'interrogez



sur la part Etat, notamment sur la prime d'aménagement du territoire qui a été attribuée en décembre 2008 pour la création initialement prévue de 313 emplois mais nous n'avons versé que sur la base de 164 emplois puisque ce sont ceux-là qui ont été créés. La convention ne prévoit pas de recours en cas de liquidation prématurée de l'entreprise et la prime d'aménagement du territoire versée était de 1 312 000 euros soit 8 000 euros par poste.

**M. le Président.** – Merci, Monsieur le Préfet, je vais passer la parole à Monsieur Mariuzzo sur la perception d'Audun-le-Roman.

**Michel MARIUZZO. Perception d'Audun-le-Roman.**

**Michel MARIUZZO.** – Ma question est relative au regroupement des perceptions de Piennes et d'Audun-le-Roman à Audun-le-Roman, qui s'est accompagné d'une diminution des effectifs. Je ne cache pas mon inquiétude devant la disparition, dans le monde rural, des fonctionnaires du Trésor dont le rôle dépasse celui des collecteurs d'impôt. Ce qui, dans le cas présent, va altérer la qualité du service public sur ce territoire, que ce soit dans le rôle aussi bien de collecteur que de conseil. Dès lors, par quels moyens l'Etat compte-t-il éviter une fragilisation des petites perceptions en milieu rural ?

**M. le Préfet.** – Aucune fermeture de poste cette année n'est programmée, ni en 2015. Concernant l'effectif de la trésorerie d'Audun-le-Roman, il s'avère qu'un agent lauréat d'un concours interne a dû quitter la trésorerie pour suivre sa scolarité. La vacance a été publiée mais aucune candidature ne s'est manifestée et, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, Jacques Saillard, le nouveau directeur départemental a affecté un agent de l'équipe mobile départementale pour combler ce déficit. Nous sommes toujours très attentifs au projet de réorganisation du réseau de la DDFIP 54 et nous veillons. Tel était le cas avec Noël Claudon, son prédécesseur, et Jacques Saillard a concerté sur l'ensemble des points sensibles. Cette année, le ministère de l'Economie et des Finances perd 2 000 emplois. Comme vous le voyez, le milieu rural n'a pas été touché par cette réduction.

**M. LE PRESIDENT.** – La parole est à Sophie Mayeux.

**Sophie MAYEUX. Economie sociale et solidaire.**

**Sophie MAYEUX.** – En résumé de la question que je vous ai adressée et dans le contexte de décrochage que chacun sait, le président de la République et son gouvernement Valls 2, ont annoncé leur volonté de revoir les urgences en matière de politique économique et d'emploi, d'où sans doute ce récent « j'aime l'entreprise », d'où sans doute également l'arrivée d'un nouveau ministre de l'Economie ancien banquier, Emmanuel Macron, avec, à ses côtés, non plus une ministre déléguée mais une secrétaire d'Etat à l'économie sociale et solidaire, Carole Delga. Ce passage de relai change-t-il quelque chose pour l'ESS ? Et si oui, à quel niveau ? Pouvons-nous également mesurer la pertinence et l'impact de ce modèle économique choisi par la majorité départementale, que ce soit en termes de création d'entreprises agréées « solidaires et d'utilité sociale », ou d'emplois durables et, par conséquent, en matière de perspectives pour les hommes et les femmes de notre département ?

**M. le Préfet.** – Ma réponse est très longue mais je vous prie de vous reporter à la réponse écrite qui est très abondante en statistiques et je vais me limiter là à quelques points essentiels.

La loi du 31 juillet sur l'Economie Sociale et Solidaire vient d'être promulguée. Un certain nombre de décrets d'application doivent être pris. C'est surtout une loi qui a pour objet de reconnaître l'utilité de l'ESS comme un moyen d'entreprendre innovant, durable et aussi de faire bénéficier d'un certain nombre de financements publics, comme le concours de BPI France. Cela permet de consolider les acteurs de l'ESS ; cela permet aussi de mettre en valeur et de relancer les formes de sociétés coopératives et participatives, ou également les coopératives d'intérêt collectif. Donc, cela permet d'assouplir et de donner de nouvelles opportunités à ce type de structure collective. Et d'autre part cela permet de renforcer aussi tout ce qui est développement local durable, parce que l'ESS en Meurthe-et-Moselle est un secteur dynamique qui compte 2 300 établissements employeurs pour un effectif d'un peu plus de 27 000 emplois. L'ESS représente 10,8 % des établissements tous secteurs confondus, 12 % de l'emploi total du département. L'essentiel des établissements sont des associations à 85%, des coopératives à 9,2%, des mutuelles à 5,2% et des fondations à 1,6%. Les salariés sont majoritairement des femmes, à 65%.

D'autre part nous avons aussi les entreprises solidaires qui sont agréées par l'Etat. 43 des agréments étaient délivrés en 2013 et nous avons 63 structures conventionnées, structures d'insertion par l'activité économique en lien avec la DIRECCTE, le Conseil général, Pôle Emploi, la DDCS, les partenaires sociaux et les têtes de réseaux. Nous avons également le dispositif d'accompagnement DLA qui est un outil tout à fait essentiel pour accompagner l'ensemble, ainsi que Lorraine Active qui permet un soutien à un certain nombre de personnes qui souhaitent se lancer dans ce type d'activité. Le secteur de Nancy-Couronne est prédominant dans le bras économique du département, puisqu'il représente 67 %. Pays Terres de Lorraine en représente 13 %, Pays du Val de Lorraine 3%, Pays de Briey 7%, Territoire de Longwy 4% et Pays du Lunévillois 6 %.

C'est, je pense, avec l'économie circulaire aussi, avec tout ce que nous faisons autour de Toul – malgré tout, ce sont des activités qui permettent de trouver leur équilibre et je pense qu'il faut un bon support, un bon appui – que nous trouvons déjà les financements, parce que c'est plus difficile pour l'ESS que pour d'autres types d'activités. Nous le voyons bien dans tous les matériels de récupération, tout particulièrement sur Kleber, où nous concentrons un ensemble d'entreprises pour justement qu'elles fassent masse et pour qu'on puisse développer tout un savoir-faire autour de l'économie sociale et solidaire, autour de l'utilisation des déchets : ce sont des entreprises qui, dans ce département, fonctionnent. Il faut bien les soutenir, il faut aussi leur obtenir des financements et l'ESS me paraît y avoir toute sa place. La Meurthe et Moselle est, sur ce secteur, tout à fait en pointe parmi les autres départements de Lorraine. Les services de l'Etat appuieront l'ESS tant que faire se peut, compte tenu des difficultés actuelles, notamment au plan de l'emploi.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, Monsieur le Préfet, nous aurons l’occasion au cours de l’après-midi de revenir sur certains éléments de la question de Madame Mayeux. Je vais donc passer la parole tout de suite à Monsieur Casoni.

**Alain CASONI. O.I.N.Alzette-Belval.**

**Alain CASONI.** – J’ai deux questions à poser.

La première concerne le travail qu’évoquait le président Klein, faisant référence à l’engagement du président Dinet au sein de l’EPA Alzette-Belval. Depuis 13 mois maintenant, le directeur de l’EPA, Monsieur Gauthier, a quitté ce poste et depuis 13 mois il n’a toujours pas été remplacé. Cette absence de décision, Monsieur le Préfet, conduit aujourd’hui les acteurs locaux et les partenaires à s’interroger sur la détermination du gouvernement à donner à cet outil les moyens humains nécessaires à sa réussite. Merci, Monsieur le Préfet de nous rassurer sur la pérennité de ce poste et de nous dire qu’il sera pourvu dans les meilleurs délais.

Une deuxième question, Monsieur le Préfet, qu’avec notre groupe nous posons de façon déterminée et persévérante depuis maintenant une quinzaine d’années, concerne la problématique des échanges frontaliers et, plus particulièrement, les moyens dont disposent les communes françaises qui sont confrontées au développement du travail frontalier au Grand-Duché du Luxembourg. Le Grand-Duché du Luxembourg a construit et construit, maintenant depuis plusieurs années, son développement autour de plusieurs axes dont deux ou trois ne sont pas sans conséquence sur l’activité et le développement des secteurs frontaliers. Le premier axe, c’est la volonté de fixer et de concentrer sur son territoire l’essentiel des activités économiques d’un grand secteur transfrontalier. Pour cela, il n’hésite pas externaliser sur le territoire des pays voisins les charges liées au logement, à l’éducation, à la formation, ainsi qu’à l’accompagnement social des salariés. Le deuxième axe, c’est un recours de plus en plus important à l’immigration. C’est par dizaines de milliers que les travailleurs frontaliers sont attendus au Grand-Duché du Luxembourg dans les années à venir. Et le troisième axe, c’est le financement d’une partie de ce développement grâce au prélèvement de la retenue à la source qui, si nous faisons un parallèle avec ce qui existe avec les travailleurs frontaliers français travaillant en Suisse, représente aujourd’hui entre 1 milliard et 1,5 milliards d’euros que le gouvernement luxembourgeois retient sur la base du prélèvement à la source opéré en direction des seuls travailleurs frontaliers français travaillant au Grand-Duché du Luxembourg.

A quelques semaines de la prochaine réunion de la commission interdépartementale franco-luxembourgeoise, il nous semble utile de ré-insister sur le fait qu’il est temps de mettre en place autour de cette problématique-là un véritable système qui instaure solidarité et équité et qui permette ainsi aux secteurs transfrontaliers et aux communes en particulier, voire aux départements, de pouvoir également être bénéficiaires de la richesse produite par ces travailleurs frontaliers dans ce pays d’accueil que constitue le Grand-Duché du Luxembourg.

Merci, Monsieur le Préfet, de nous rassurer et de nous dire que cette question pourra être examinée également lors de la prochaine conférence intergouvernementale franco-luxembourgeoise au mois d'octobre prochain, me semble-t-il.

**M. le Préfet.** – S'agissant du remplacement du directeur général de l'EPA Alzette-Belval, l'an dernier il y avait eu un candidat qui avait été présenté par le ministre. Il avait été réfuté par Michel Dinet qui avait trouvé d'ailleurs la méthode un peu cavalière, puisqu'on lui avait plus ou moins imposé quelqu'un, alors qu'il aurait souhaité être concerté sur la personne. Cette affaire-là a donc tourné court. Ensuite un deuxième directeur général a été proposé par le ministère et, cette fois-ci, c'est le nouveau président du conseil général de Moselle qui l'a récusé. Nous sommes donc en recherche du troisième et pour l'instant Monsieur Moretti, directeur général adjoint, fait l'intérim. Monsieur Gauthier avait d'ailleurs, à l'époque, fait l'intérim des deux structures. Bien sûr, cela ne peut pas durer. Sur le principe, une nouvelle proposition sera formulée par le ministre.

Quant à l'opération Alzette-Belval, il va de soi que la philosophie de cette opération d'intérêt national est justement d'attirer des financements sur les infrastructures sur les structures, afin que nous ne soyons pas une cité-dortoir du Luxembourg. Telle est la logique de cette opération d'intérêt national, qui a une vocation économique à attirer, également en commun avec le Luxembourg, chaque partie investissant 1,2 milliards sur une dizaine d'années.

Il s'agit à la fois de monter des infrastructures, éventuellement d'en cofinancer certaines, y compris sur le territoire français. Il faut être vigilant dans les groupes de contact que nous avons, qui se réunissent assez souvent avec le président de la Région, le président du Conseil général, le président de la Communauté de communes, le Préfet de région, et qui se réunit avec les Luxembourgeois.

Il existe un deuxième sujet que vous évoquez, c'est celui de la perception d'impôt social, si je puis dire, et de la non redistribution sur le territoire français. Sur cette question, Madame Cahen, ministre luxembourgeoise chargée de la Grande Région a récemment répondu assez négativement au président de la Communauté de communes, André Parthenay, puisqu'elle lui indiquait que, dans la mesure où les Français qui travaillaient au Luxembourg avaient de meilleurs salaires, ils pouvaient peut-être financer un peu plus. C'est sans doute une réponse un peu rapide. Je me souviens d'une discussion, il y a deux ans, entre le Préfet de région et le ministre de l'Economie du Luxembourg. Ce dernier n'était pas du tout fermé à ce que nous engagions une discussion sur ce sujet, puisque nous étions là dans des rapports forcément à long terme.

Je signalerai donc tout ceci au Préfet de région, pour que la nouvelle réunion interdépartementale, lors du prochain sommet luxembourgeois, puisse à nouveau évoquer cette question. Le tout, je pense, est de ne pas l'évoquer globalement : il faut que nous fassions vraiment des propositions construites et peut être pas avec l'ensemble du paquet de revendications : cela risquerait sinon de tourner court.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, Monsieur le Préfet. Je passe la parole à Rose-Marie Flaque.

**Rose-Marie FALQUE. Accueil des mineurs étrangers isolés.**

**Rose-Marie FALQUE.** – Ma question porte sur la situation préoccupante des mineurs étrangers isolés qui arrivent dans notre département fuyant la guerre, les persécutions, l'enrôlement forcé, souhaitant échapper à la pauvreté, à la misère et trouver auprès de nous de meilleures conditions pour étudier, travailler, bénéficier d'une vie meilleure. Où en est leur situation aujourd'hui ? Nous savons qu'en un an, leur nombre passera d'une trentaine à 120 environ, à la fin de l'année 2014, selon le dernier rapport présenté dans notre commission permanente.

La question n'est pas de dénoncer leur accueil mais bien de leur garantir un bon accueil ainsi, malheureusement, qu'aux nombreux enfants que nous confient les juges : c'est la loi et la PMI assure parfaitement cette mission.

Mais au-delà de ce qui a déjà été dit – impossibilité pour les conseils généraux d'assurer cette mission, difficulté pour notre département à financer cet accueil de plus en plus important après une indemnisation temporaire de 250 euros par jour, pour les cinq premiers jours seulement – avons-nous suffisamment de structures départementales d'accueil ? Comment ces jeunes étrangers placés en hôtels sont-ils encadrés ? Comment est assuré leur état de santé pour eux-mêmes, ceux qui les accompagnent et les personnels qui les encadrent, au moment où les ONG tirent la sonnette d'alarme avec la propagation du virus Ebola ?

**M. le Préfet.** – Cette question avait déjà fait l'objet d'une question en septembre 2011 de la part d'un de vos collègue mais vous la posez tout à fait différemment et en tenant compte de l'évolution de la situation. A l'époque, nous étions dans une situation un peu bloquée entre l'Etat, les conseils généraux et notamment ceux de la région parisienne comme la Seine-Saint-Denis ou tous ceux de la couronne parisienne qui reçoivent plus de la moitié des mineurs étrangers.

Ceci s'est résolu à travers un accord entre l'association des départements de France et la garde des Sceaux, laquelle, sur cette base a pris une circulaire le 31 mai 2013, qui explique les modalités de prise en charge. C'est une circulaire extrêmement détaillée sur la prise en charge, sur ce qu'il faut faire et ne pas faire. Elle comporte notamment un système de répartition sur des départements qui, eux, n'avaient pas de mineurs étrangers. A ce jour, il y a eu 1569 réorientations vers d'autres départements de la part de départements qui ont reçu beaucoup de mineurs étrangers. Je vois, par exemple, Paris 442, la Seine Saint Denis 247. En ce qui nous concerne, en Meurthe-et-Moselle, nous avons un quota fléchi de 42. Nous sommes, si on prend la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 à fin août 2014 à 49, 72 pour la Moselle, 14 pour la Meuse et 24 pour les Vosges.

Mais les arrivées sont plus nombreuses ces derniers mois, ce qui vous conduit à poser cette question.

Les discussions ont repris entre les députés de l'association des départements de France, compte tenu de ce nombre plus important d'arrivées. Elles ont repris pour en rediscuter, pour revoir le dispositif au plan national. Beaucoup de ces jeunes – nous faisons très attention puisque dans les cinq premiers jours, nous effectuons aussi un examen osseux pour voir s'il s'agit vraiment de mineurs, puisqu'il existe des filières qui sont un peu spécialisées en la matière et nous sommes très vigilants, tout ceci est sous l'autorité d'un juge. Toutefois, beaucoup de ces mineurs étrangers sont dans un état psychologique assez périlleux, qui nécessite beaucoup d'aide.

Que faisons-nous dans ce département ?

Nous avons tenté, à un moment donné, une expérience temporaire d'hébergement en chambres d'hôtel, qui a donné de très mauvais résultats. Nous avons donc abandonné ce type de suivi éducatif un peu aléatoire et la majorité d'entre eux sont, en ce moment, accueillis par le réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle, sur deux unités : Jarville et Laxou. Nous avons mis en place un système pour séparer les grands adolescents des jeunes enfants accueillis dans ce réseau et puis l'association REALISE a souhaité s'impliquer avec une équipe pédagogique, un coordinateur et un intervenant socioéducatif, ainsi que des infirmières, sur un dispositif d'une capacité globale de 15 places appelé DAMIER. Il se compose de 5 appartements d'une capacité de 3 places chacun, qui sont dans le secteur de Vandoeuvre, Laneuveville-devant-Nancy, et qui font l'objet de visites et d'un suivi par un travailleur social référant chaque jour. Le taux de prise en charge par jeune et par jour est de 50 euros.

Parallèlement, ces jeunes mènent un projet éducatif et sont soit scolarisés, soit dans une formation qualifiante. Lorsqu'ils atteignent leur majorité, nous essayons de faire en sorte, en vertu de la circulaire de Manuel Valls du 28 novembre 2012, dans laquelle il nous avait demandé un usage bienveillant des titres de séjour, salariés ou étudiants. Nous avons aussi un dispositif d'analyse des sortants pour voir quelles sont les bonnes solutions et s'il faut modifier nos modes d'intervention.

Le rapport que j'ai reçu la semaine dernière montre que nous avons encore un énorme travail à réaliser sur ce type de jeunes pour bien les insérer dans la société, bien les accompagner, avec le Conseil général, les référents de la cohésion sociale et le magistrat qui s'occupe d'eux. Nous sommes en train d'améliorer notre mode d'intervention.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je veux souligner le travail très important du service de l'aide sociale à l'enfance du département de Meurthe-et-Moselle car il est vrai que nous sommes confrontés à ce sujet, dans le cadre de notre mission, légale, réglementaire, d'exercice de la protection de l'enfance. Ces mineurs en situation isolée sont confiés au département. Ils arrivent dans des conditions souvent extrêmement difficiles, tant sur le plan physique que psychologique, d'isolement et de grande précarité. Il y a le débat sur la minorité réelle ou pas, certains arrivants en tant que mineurs ne sont pas mineurs et doivent donc relever d'autres dispositifs, ce qui n'ôte rien à la réalité de notre accompagnement et à la nécessité

pour la République de les accompagner dans les règles du droit et notamment du droit Européen, mais l'exercice de cette mission doit également se combiner avec la mission des services de protection de l'enfance. Au regard de l'ensemble des enfants qui sont confiés au Conseil général, parfois dès la naissance, parfois de façon très précoce dans leur avancée dans la vie, pour des raisons d'insécurité dans le cadre familial, c'est le cumul de ces deux situations qui engendre aujourd'hui un enjeu tout particulier que nous travaillons très étroitement avec le Préfet, les services de la PJJ, la justice, les juges pour enfants, le président de la cour d'appel.

Nous sommes au confluent d'une situation qui relève des enjeux, aujourd'hui, de la guerre et de la misère à l'échelle du monde, de l'attractivité de notre vieux continent et de la dégradation de la situation économique et sociale qui conduit aussi à une augmentation des saisines par la justice du Conseil général pour la protection d'enfants en danger dans leur famille, aujourd'hui, en Meurthe-et-Moselle.

Il s'agit, je pense, aujourd'hui, de l'une des responsabilités les plus sensibles et les plus importantes du département et cela est particulièrement vrai en Meurthe-et-Moselle.

**M. le Préfet.** – Ce qui est difficile avec ce type de jeunes, c'est qu'ils ont très peu de références, parce qu'ils sont arrivés vers 13-14 ans et qu'ils ont dû faire un effort pour faire l'acquisition de la langue française. Le fait d'être dans un système relativement protecteur fait que lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans et qu'ils doivent passer dans un autre type de dispositif, dans lequel il faut être beaucoup plus autonome, ils sont très démunis, un peu désorientés, parce que jusque-là ils ont été portés par des équipes. Nous travaillons beaucoup sur cette transition, avec les sorties d'ASE, parce qu'ils sont un peu laissés à eux-mêmes. Il faut être très attentif à cette période où ils doivent devenir autonomes.

#### **André CORZANI. Situation des clubs sportifs.**

**André CORZANI.** – Nous connaissons les effets dévastateurs de la réduction dogmatique des dépenses publiques. Il existe un secteur, parmi bien d'autres, qui en souffre, c'est le secteur sportif, en particulier avec la réduction de la ligne affectée au sport pour tous. La CNDS avait pour vocation de favoriser cette pratique : aujourd'hui, cette ligne a été réduite de 51,7 % et la part consacrée au sport a fléchi de 2,8%.

Je veux vous alerter et voir dans quelles conditions nous allons, ensemble, pouvoir réagir pour faire en sorte que les petits clubs qui émaillent notre territoire puissent supporter ce désengagement qui risque d'avoir des incidences dramatiques. Ce rabetage autoritaire s'accompagne en même temps du choix d'une mobilisation de budgets importants, en particulier concernant les travaux de rénovation et de construction de 12 grands stades en vue de l'organisation du championnat d'Europe prévu en 2016. Le montant prévu pour cette réalisation est de 1, 700 milliard d'euros.

**M. le Préfet.** – L’enveloppe départementale a effectivement baissé de 28% par rapport à l’année précédente. C’est plus difficile pour les petits clubs. Le seuil d’aide financière pour un bénéficiaire avait été relevé à 1500 euros ; nous avons abaissé ce seuil à 1000 euros pour les structures dont le siège se situe en zone de revitalisation rurale. Le CNDS Lorraine avait aussi augmenté régulièrement avant cette baisse. Mais cette baisse est vraiment très pénalisante, ce qui nous oblige à réagir, à mutualiser les demandes des petits clubs ou pour l’achat du matériel groupé. Plusieurs comités départementaux se sont inscrits dans cette dynamique de regroupement – l’athlétisme, les études et sports sous-marins, les handisports – pour bénéficier de financements supplémentaires, afin de combler ce manque à gagner. Pour ce qui est de l’emploi sportif, par contre, l’enveloppe régionale a été relevée de 25 % par rapport à l’année précédente (de 763 000 euros à 1 millions d’euros en 2014), ce qui devrait permettre la création, cette année, d’une quinzaine de nouveaux postes en Meurthe-et-Moselle. Ceci ne compense pas tout à fait cela, mais il s’agit d’un point positif. Il s’agit vraiment d’un secteur d’attention et l’une de mes principales préoccupations durant cette année, c’est cet affaiblissement des associations sportives et notamment des petites.

**André CORZANI.** – J’apprécie de voir confirmé l’intérêt que vous portez pour les petits clubs et je vous pose une question complémentaire. J’entends la recherche de mutualisation que vous évoquez, je m’interroge sur cette mutualisation éventuelle, même si je conteste les choix politiques qui engagent cette situation, mais est-ce qu’il est possible d’envisager ces mutualisations au plan local ? Est-ce qu’au niveau d’une ville, par exemple, nous pouvons imaginer ce travail-là, que vous évoquez plutôt au niveau des disciplines sportives ?

**M. le Préfet.** – Juridiquement, cela peut paraître compliqué, parce que les achats groupés sont intéressants lorsqu’il s’agit d’achats de camions à 200 000 euros par le SDIS. Or là, cela se prête à des marchés entre mêmes structures. Cela devrait passer, dans ce cas-là, par des structures de collectivités avec ensuite, éventuellement, une mise à disposition des matériels. Mais peut-être s’agit-il d’une bonne solution, puisque cela vous permet d’acheter du matériel sportif en plus grande quantité avec plusieurs collectivités et, ensuite, de le mettre gracieusement à disposition des adhérents. Juridiquement, cela doit poser un petit problème, entre une association et une collectivité et, ensuite un problème de propriété du bien.

**Nicole CREUSOT. Contrat s plan Etat-Région 2015-2020.**

**Nicole CREUSOT.** – Dans votre intervention, vous avez déjà répondu partiellement à nos interrogations sur le CPER 2015-2020. Toutefois, pourriez-vous nous préciser comment s’articuleront les programmes régionaux dans l’hypothèse d’une fusion des régions et quelles priorités pourraient se dessiner pour la Meurthe-et-Moselle ? Merci, Monsieur le Préfet.

**M. le Préfet.** – Concernant le contrat de plan, nous attendons la feuille de route et le mandat de négociation financier. C’est le préfet de région qui devrait les recevoir avec le montant pour la Lorraine, selon la répartition entre les six items indiqués précédemment : la mobilité, l’enseignement supérieur, les usages numériques, l’innovation, la transition écologique et le volet territorial.



Le Préfet de la région se tourne vers le Président de la région : nous avons eu une réunion avec Michel Dinet le 13 février pour les prémices de ce contrat de plan. A l'époque, il avait demandé à ce qu'on ne saupoudre pas trop ce nouveau contrat de plan, compte tenu du moindre niveau des moyens. Sur le mandat financier, pour l'instant, nous savons que le secteur du volet mobilité-transition énergétique bénéficiera d'un financement de 950 millions d'euros au plan national qui sera ensuite décliné au plan local et nous attendons de voir quelle est l'enveloppe. Après cette première réunion, il y aura la réunion avec les départements, les collectivités locales les plus importantes et une information des communautés de communes. Une réflexion beaucoup plus large sera menée sachant que nous devons boucler cet exercice à la fin de l'année et qu'à la demande de certains d'entre vous lors de la première réunion de février, le volet territorial tiendra compte des territoires en restructuration économique, du développement rural, de l'accessibilité aux services et aussi du transfrontalier. Ensuite, il y aura une convention Etat / Conseil régional et des conventions territoriales particulières avec les départements, les collectivités et les territoires infra régionaux. La culture, même si elle n'est pas retenue comme thématique à part entière, pourra être inscrite dans plusieurs thématiques comme le numérique, les paysages et le patrimoine du volet transition énergétique et écologique, et sur le volet territorial. Il y aura un engagement global ferme financier de l'Etat sur trois ans, 2015-2017, à la fois pour donner de la visibilité et de la sécurité mais aussi pour constituer une contrepartie aux fonds européens qui sont maintenant gérés pour l'essentiel par la Région. Puis, les opérateurs de l'Etat, comme l'ADEME, l'agence de l'eau, ainsi que l'ANRU, avec son volet local, viendront s'inscrire dans ces contrats particuliers au plan local : beaucoup de projets s'inscrivent dans l'éco-conditionnalité des projets.

Ainsi, dès que nous connaîtrons le mandat, des structures de concertation seront mises en place au niveau départemental.

### **Conclusion.**

**M. LE PRESIDENT.** – Monsieur le Préfet, je tiens à saluer le travail qui a été le vôtre et celui de vos services pour répondre de façon aussi précise et même exhaustive à la très grande diversité des questions de l'assemblée départementale. Cet exercice est l'exercice de l'expression démocratique et du lien nécessaire, d'ailleurs constant sur le terrain, et c'est aussi cela que souligne le travail entre les services de l'Etat, les services du Conseil général, les élus du Conseil général qui se connaissent, qui travaillent ensemble. Cette séance a permis de montrer que ces coopérations, de bonne qualité en Meurthe-et-Moselle, à la fois respectueuses des personnes et des missions de chacun, n'excluent pas le débat, la confrontation, mais sont toujours dans un état d'esprit constructif et au service de l'intérêt général.

Je voulais vous remercier très sincèrement pour le temps que vous avez pris ce matin pour répondre et dialoguer avec les conseillers généraux.

### **Délibération d'installation de la commission de permanence**

Mes chers collègues, j'appelle le rapport numéro 1 relatif à l'élection de la commission permanente à la suite de la démission d'un conseiller général. Je renouvelle nos vœux collectifs de bienvenue à notre collègue Manuela Ribeiro, qui est devenue conseillère générale lorsqu'Olivier Tritz, dont elle était la suppléante lors des élections cantonales de 2011, m'a adressé le 4 juillet dernier sa démission de son mandat de conseiller général, en application de l'article L-31 22 alinéa 6 du code général des collectivités territoriales, qui dispose qu'en cas de vacance d'un siège d'un membre de la commission permanente, autre que le président, le conseil général peut décider de compléter la commission permanente.

Comme il est de tradition dans notre département que l'ensemble des conseillers généraux élus siègent à la commission permanente et que notre assemblée lors de la session du 22 avril 2014 a fixé la composition de la CP de la manière suivante : le président, 13 vice-présidents et 30 autres membres, je vous propose, dans un premier temps, de compléter la commission permanente.

En l'absence de question sur ce point : qui est pour le fait de compléter la commission permanente ? Unanimité.

Nous allons donc compléter la commission permanente et accueillir en son sein notre collègue Manuela Ribeiro qui remplace donc Olivier Tritz en tant que membre de la commission permanente. Par ailleurs, Olivier Tritz était le 8<sup>e</sup> vice-président et un poste de vice-président est donc laissé vacant au sein de la commission permanente. Je vous propose donc de procéder à l'élection d'un 13<sup>e</sup> vice-président qui sera membre de la commission permanente. Le code général des collectivités territoriales prévoit un délai d'une heure pour les candidatures aux différents postes de la commission permanente. Je demande donc aux candidats au poste de 13<sup>e</sup> vice-président et de membre de la commission permanente de me faire part par écrit de leur candidature dans l'heure qui suit.

Nous procéderons à l'élection de ces deux nouveaux membres à 14h00 : la séance est suspendue.

***La séance est suspendue à 13h25.***





# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 22 SEPTEMBRE 2014**

**SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014**

La séance du **LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014** est ouverte à 14 H 25, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BOLMONT Jean-Paul, GRANDJEAN Gregory, HABLOT Stéphane et HARMAND Alde**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. BISTON Yvon, Mme CREUSOT Nicole, M. MANGIN René et Mme PILOT Michèle**, à l'exception de **MM. UHLRICH Jean-Marie et WILLER Yves**, excusés.

**RAPPORT N° 1 - ELECTION À LA COMMISSION PERMANENTE**  
**SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL**

M. KLEIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

1- Décide de compléter sa commission permanente

2- Procède à l'élection du siège laissé vacant comme suit :

M. le président demande que les candidatures au poste de vice-président et de membre de la CP soient déposées auprès de lui dans un délai d'une heure, comme le prévoit l'article L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales.

---ooOoo---

La séance est suspendue à 12 h 55 et reprise à 14 h 25

- Procède à l'actualisation des membres de la commission permanente dans les conditions prévues à l'alinéa 2 de l'article L3125-5 du CGCT.

La liste des 13 vice-présidents s'établit ainsi :

- 1er vice-président : Mme Michèle PILOT
- Vice-président : M. Olivier JACQUIN
- 3ème vice-président : M. André CORZANI
- 4ème Vice-président : M. René MANGIN
- 5ème Vice-président : M. Jean Claude PISSENEM
- 6ème Vice-présidente : Mme Nicole CREUSOT
- 7ème Vice-président : M. Christian ARIES
- 8ème Vice-président : Noël GUERARD
- 9ème Vice-président : Alde HARMAND
- 10ème Vice-président : Dominique OLIVIER
- 11ème Vice-présidente : Jean Pierre MINELLA
- 12ème Vice-président : Grégory GRANDJEAN
- 13ème Vice-président : Christophe SONREL

- la liste des membres de la commission permanente, s'établit ainsi :

M. André BARBIER, M. Pierre BAUMANN, M. Michel BAUMONT, M. Yvon BISTON, M. Jean-Paul BOLMONT, M. Gauthier BRUNNER, M. Antony CAPS, M. Alain CASONI, M. Louis CAUSERO, M. Henry CHANUT, M. Philippe COLIN, M. DE CARLI, Mme FALQUE, M. Stéphane HABLOT, M. Jean-Pierre LAURENCY, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Agnès MARCHAND, M. Michel MARIUZZO, Mme Sophie MAYEUX, M. Pierre MERSCH, M. Bernard MULLER, Mme Manuela RIBEIRO, M. Laurent RIGHI, M. Marc SAINT-DENIS, Mme Josiane TALLOTTE, Mme Rachel THOMAS, M. Jean-Marie UHLRICH, M. Jean-Paul VINCHELIN, M. Yves WILLER.

**3-** Décide, à l'unanimité, de procéder à main levée aux désignations.

- Désigne M. Christophe SONREL en tant que membre de de la commission "Environnement"

- Désigne Mme Manuela RIBEIRO en tant que membre de la commission "Aménagement"

- Procède aux nouvelles désignations au sein de toutes les instances dans lesquelles siégeait M. Olivier TRITZ :

**Commission interdépartementale des conseils généraux de la région lorraine**

M. le président du conseil général : M. Klein (membre de droit)

Titulaires : MM. Vinchelin, Ariès et Mariuzzo

Suppléants : Mme Ribeiro, MM. Hablot, Mangin, Marchal, et Causero

**Maison de retraite de LABRY**

Mmes Thomas et Ribeiro

**Association « Adultes et enfants inadaptés mentaux » (AEIM) de Meurthe-et-Moselle à NANCY**

Mmes Pilot, Ribeiro et M Saint-Denis (à titre consultatif)

**Comité départemental des retraités et des personnes Agées (CODERPA)**

Titulaires : Mmes Pilot, Olivier et Tallotte

Suppléants : Mmes Ribeiro, Falque et M. Marchal

**Commission d'admission à l'aide sociale des personnes âgées**

La vice-présidente déléguée aux personnes âgées : Mme Pilot

M. Caps, Mmes Marchand, Ribeiro, Tallotte, et Falque

Le responsable administratif départemental chargé des dossiers

**Commission départementale d'aménagement foncier**

Titulaires : MM. Brunner, Jacquin, Sonrel et Marchal

Suppléants : MM. Colin, Guérard, Mmes Ribeiro et Falque

**Commission départementale de la gestion de l'espace rural**

M. le président du conseil général qui a désigné *M. Jacquin* pour le représenter

Titulaire : M. Brunner

Suppléant : Mme Ribeiro

**Entente interdépartementale de lutte contre la rage**

Titulaires : MM. Bolmont, Brunner, Sonrel et Marchal

Suppléants respectifs : MM. Pissenem, Biston, Mmes Ribeiro Falque

**Agence d'urbanisme du pôle européen de développement (A.G.A.P.E.)**

Les conseillers généraux des cantons de :

- BRIEY (M. Corzani)
- LONGWY (M. Ariès)
- HERSERANGE (M. Righi)
- MONT-SAINT-MARTIN (M. De Carli)
- HOMECOURT (M. Minella)
- VILLERUPT (M. Casoni)
- CONFLANS-EN-JARNISY

(Mme Ribeiro)

L'assemblée désigne parmi eux deux représentants au C.A. : MM. Casoni et Ariès

**Établissement public foncier de Lorraine (E.P.F.L.)**

Mme Ribeiro, MM. Ariès, Bolmont, Jacquin, Pissenem, Corzani, Casoni, Vinchelin et Causero

**Société d'équipement du bassin Lorrain (S.E.B.L.)**

Mme Ribeiro, MM. Jacquin et Guérard

**Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de BRIEY**

Mmes Ribeiro Thomas, MM. Jacquin, Ariès, et Corzani

**Collège «Louis Aragon» - rue Clémenceau 54800 JARNY**

**Collège «Alfred Mézières» - place Paul Mennegand 54800 JARNY**

Mme Ribeiro (titulaire)                      Mme Thomas (suppléante)

**Agence de l'eau Rhin-Meuse (comité de bassin)**

Titulaires : MM. Jacquin et Sonrel

Suppléants : MM. Aries et Colin

**Agence de l'eau Rhin-Meuse (comité de suivi du contrat cadre)**

M. le président qui a désigné M. Sonrel pour le représenter

MM. Jacquin, Caps, Colin et Marchal

**Comité de Meurthe-et-Moselle de l'Association nationale pour la protection des eaux**

M. Sonrel

**Comité national de l'eau**

M. Sonrel

**Commission consultative géographique départementale sur la politique de l'eau**

MM. Sonrel et Jacquin

**Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)**

Titulaires : MM. Sonrel et Baumann  
Suppléants : MM. Jacquin et Caps

**Commission départementale de la nature, des paysages et des sites :**

**Sous commission : nature**

Titulaires : MM. Baumann et Sonrel  
Suppléants : MM. Jacquin et Muller

**Sous commission : carrières**

Le président du conseil général ou son représentant : M. Sonrel

Titulaire : M. Guérard  
Suppléant : M. Jacquin

**Commission départementale des risques naturels majeurs**

Titulaires	Suppléants respectifs
M. Jacquin	M. Caps
M. Sonrel	M. Barbier

**Conservatoire des sites lorrains (C.A)**

Titulaire : M. Sonrel  
Suppléant : M. Baumann

**Préservation du cadre de vie (zones S et N)**

Titulaires : MM. Sonrel et Baumann  
Suppléants : MM. Ariès et Mariuzzo

**Commission régionale consultative sur le problème de la qualité de l'air**

Titulaires : MM. Sonrel et Baumann  
Suppléants : MM. Jacquin et Sonrel

**Commission du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux**

Le président du conseil général qui a désigné M. Sonrel pour le représenter  
MM. Brunner, Ariès, Baumann, Jacquin, Righi, Colin, Minella et Marchal

**Comité départemental de pilotage de la politique des espaces naturels sensibles**

M. le président qui a désigné M. Baumann pour le représenter  
Mme Tallotte, MM. Jacquin, Chanut, Sonrel et Marchal

**Établissement public territorial de bassin Meurthe et Madon**

Titulaires : MM Pissenem, Jacquin, Laurency, Brunner, Sonrel et Barbier  
Suppléants : MM. Baumann, Mmes Falque et Mayeux

**Comité de suivi pour l'assistance technique**

M. Sonrel représentant le président du conseil général  
MM. Ariès, Caps, Baumann, Harmand, Marchal, Sonrel



**Comité socio-culturel départemental (commission plénière)**

Mmes Pilot et Ribeiro, MM Caps Laurency, Pissenem, Harmand, Biston, Minella, Barbier, Causero et Mme Falque

**Fédération départementale des foyers ruraux (AG et CA)**

Mme Ribeiro, MM. Caps et Grandjean

**Commission chargée d'étudier la desserte en transports scolaires des fermes isolées**

Titulaires : Mme Ribeiro, MM. Colin et Guérard

Suppléants respectifs : MM. Willer, Marchal et Barbier

**Consortium pour la modernisation et l'exploitation du réseau navigable de l'Est et du Sud-Est**

MM. Guérard et Sonrel

**Commission territoriale "rivières et canaux du Nord-Est-Collège B**

M. Sonrel

**EPA MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT, Conseil d'administration**

Mmes Pilot et Ribeiro, MM. Saint-Denis, Loctin, Sonrel, Klein (président de droit du CA de l'EPA), Jacquin, Mangin, Vinchelin, Colin.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

oooOooo

La séance est levée à 17 heures 35.



# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 22 SEPTEMBRE 2014**

**SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014**

La séance du **JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014** est ouverte à **09 H 17**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. HABLOT Stéphane, MARIUZZO Michel et RIGHI Laurent**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. MANGIN René, SONREL Christophe et CORZANI André**.

**RAPPORT N° 4 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES DU DÉPARTEMENT ET DES SERVICES DE RESTAURATION AUX COLLÉGIENS - ANNÉE 2015**

M. GRANDJEAN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

**Partie I : Les dotations financières**

**Enveloppe « Fonctionnement général »:**

**A – Principes de calcul et critères de répartition.**

- décide de prendre en compte, selon les modalités présentées dans le rapport, les dépenses de fonctionnement inscrites au service général des budgets des 69 collèges publics du département à partir des 4 postes suivants :

les dépenses pédagogiques liées à l'élève (produit de l'effectif par le montant élève) :

Pondération appliquée au montant élève :

- 1 élève boursier = 75 €/an,
- 1 élève non boursier = 55 €/an.

Montant de la part pédagogique pour 2015 : **1 709 275 €.**

les dépenses liées aux fournitures administratives (produit de l'effectif par le forfait élève) :

Forfait/élève = 25€/an,  
Effectif total = 28 265 élèves.

Montant de l'enveloppe élèves pour 2015 : **706 625 €.**

les dépenses énergétiques (moyenne des dépenses énergétiques et eau des 3 derniers exercices)

Montant de l'enveloppe viabilisation pour 2015 : **3 776 432 €.**

les dépenses d'entretien (moyenne des dépenses d'entretien des 3 derniers exercices) :

Montant forfaitaire complémentaire pour 2015 :

- logements de fonction = **182 € / logement,**
- Agent mobile = **280 € / établissement,**
- Equipes Mobiles d'Adjoints Techniques = **1 600 € / établissement.**

Montant de l'enveloppe entretien pour 2015 : **1 253 696 €**.

la part contributive des familles pour les collèges en cités scolaires (déterminée par la Région et déduite de la dotation de fonctionnement)

Montant de la contribution pour 2015 : **178 034 €**.

### **B – Le montant de l'enveloppe "fonctionnement général".**

- fixe le montant de l'enveloppe globale de fonctionnement 2015 des 69 collèges publics à **7 267 996 €**,

- arrête le montant de l'enveloppe par élève pour 2015 : **252,72 €**.

## **II – Enveloppe "restauration" :**

### **A – Principes et mode de calcul.**

- décide de prendre en compte, selon les modalités présentées dans le rapport, les dépenses de fonctionnement inscrites au budget des établissements gérant un service de restauration à partir des 4 postes suivants :

les dépenses énergétiques (moyenne des dépenses énergétiques et eau des 3 derniers exercices).

Montant de l'enveloppe viabilisation pour 2015 : **814 478 €**.

les dépenses en eau (moyenne des dépenses en eau des 3 derniers exercices).

Montant de l'enveloppe entretien pour 2015 : **111 184 €**.

les dépenses d'entretien (moyenne des dépenses d'entretien des 3 derniers exercices).

Montant de l'enveloppe entretien pour 2015 : **945 410 €**.

les dépenses de denrées (produit du crédit denrées par le nombre de repas prévus 2014)

Montant de l'enveloppe denrées alimentaires pour 2015 : **5 337 206 €**.

les dépenses de personnel (dépenses de personnel 2013 majoré de 1,5%).

Montant frais de personnel pour 2015 : **6 817 866 €**.

Le montant forfaitaire de **95 630 €**, correspondant à l'enveloppe restauration 2014 du collège d'Homécourt est ajouté à celle du collège de Joeuf.

les recettes des familles et des commensaux (estimée à partir des recettes réalisées lors de l'exercice 2013)

Montant des recettes prévisionnelles pour 2015 : **8 211 464 €**.

Tarifification des familles 2015 :

<b>FORFAITS</b>	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>
<b>Quotient Familial</b>	<b>de 0 à 649 €</b>	<b>de 650 à 949 €</b>	<b>≥ à 950 €</b>
<b>Tarifs payés par les familles (valables dans le cas des élèves ayant adhéré à un forfait annuel *)</b>	<b>1,75 € le repas</b>	<b>2,80 € le repas</b>	<b>3,80 € le repas</b>
<b>Tarif ticket</b>	<b>4,10 € le repas</b>		

Tarifification des commensaux 2015 :

<b>Agents Indice (IM) &lt; 390, stagiaires, services civiques</b>	2,85 €
<b>Agents 390 &lt; Indice (IM) &lt; 460</b>	3,80 €
<b>Agents Indice &gt; 460 (IM)</b>	4,80 €
<b>Extérieurs</b>	6,00 €
<b>Repas exceptionnel</b>	De 10 à 20 €*

**B – Le montant de l'enveloppe "restauration" :**

- fixe le montant de l'enveloppe départementale pour les dotations spécifiques de la restauration scolaire à **5 910 310 €**.

**III - Ajustement des dotations :**

- fixe les modalités d'ajustements des dotations selon les modalités présentées dans le rapport.

- fixe pour 2015, les tranches et les taux d'écèlement suivants :

<b>Tranches</b>		<b>Taux</b>
<b>1</b>	> 10 et ≤ 17,5%	60,00%
<b>2</b>	> 17,5 et ≤ 25%	70,00%
<b>3</b>	> 25 et ≤ 35%	80,00%
<b>4</b>	> 35%	90,00%

Montant de l'ajustement de la dotation unique des collèges publics pour 2015 : **124 960 €**.

#### **IV - Modalités de versement de la dotation unique de fonctionnement :**

- fixe pour 2015 le montant de la dotation unique versée aux collèges publics après ajustement à **13 065 884 €**.

- arrête le calendrier de versement des dotations uniques de fonctionnement aux établissements publics, à savoir :

- 2/3 en janvier 2015,
- 1/3 en juillet 2015.

#### **V - Recettes**

- fixe le montant global des recettes correspondant aux charges de personnel afférentes à la restauration scolaire à **6 817 866 €**,

- arrête le calendrier d'émission des titres de recettes aux établissements, à savoir :

- 2/3 en mai 2015,
- 1/3 en novembre 2015.

#### **VI – Dotations de fonctionnement des collèges privés :**

- décide d'attribuer, pour l'exercice 2015, les dotations de fonctionnement des 14 collèges privés sous contrat d'association du département selon les modalités détaillées dans le rapport,

- fixe le coût moyen du collégien de l'enseignement privé à 265,35 €,

- arrête le nombre de collégiens concernés à 5 432 élèves,

- fixe le montant de l'enveloppe de fonctionnement 2015 des collèges privés à 1 441 395 €,

- arrête le calendrier de versement des dotations de fonctionnement aux établissements privés, à savoir :

- 2/3 en janvier 2015,
- 1/3 en juillet 2015.

#### **Partie II : Les orientations et recommandations :**

- fixe l'ensemble des orientations et recommandations en matière de fonctionnement et de restauration à signifier aux chefs d'établissements pour l'année 2015 conformément à la 2<sup>ème</sup> partie du présent rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**APPORT N° 5 - INFORMATION ET AVIS SUR LES PLANS DIRECTEURS SECTORIELS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

M. JACQUIN, rapporteur, et M. ARIES rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- prend acte des projets de Plans Directeurs Sectoriels du Grand-Duché de Luxembourg dans les domaines des Paysages, du Logement, des Transports et des Zones d'Activités Economiques,
- salue l'initiative du Grand-Duché de Luxembourg de consulter le Conseil général sur ces projets, conformément à la recommandation du 11<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région,
- propose au Grand-Duché de Luxembourg de participer aux travaux du Forum du Paysage et de la biodiversité qui sera mis en œuvre en 2015, ainsi qu'au conseil scientifique,
- demande que la fiche n°4.4 du document technique du Plan Directeur Sectoriel Transports soit modifiée comme indiqué dans le présent rapport,
- souhaite que les dispositions des quatre Plans Directeurs Sectoriels soient étudiées dans le cadre du développement de l'agglomération transfrontalière Alzette-Belval,
- souhaite que les relations avec le Grand-Duché de Luxembourg soient encore renforcées afin de développer des coopérations bénéficiant directement aux territoires transfrontaliers,
- souhaite que le Grand-Duché de Luxembourg prenne encore davantage en compte les problématiques liées au développement du travail transfrontalier, en particulier en ce qui concerne les mobilités et le financement des services et des infrastructures.

Lors des deux votes correspondants, M. Louis CAUSERO :

- 1- déclare voter contre la délibération telle que présentée dans sa forme initiale,
- 2- déclare voter pour la délibération modifiée, après l'insertion des additifs proposés par le commission aménagement, réunie pendant la suspension de séance.

**RAPPORT N° 6 - ADOPTION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX**

M. KLEIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Approuve le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et le rapport d'évaluation environnementale, modifiés comme indiqué dans le rapport, pour tenir compte des observations formulées lors de l'enquête publique, des évolutions réglementaires intervenues durant le 1<sup>er</sup> semestre 2014, ainsi que des nouvelles informations portées à notre connaissance
- Arrête les objectifs et les indicateurs de suivi du PDPGDND

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 7 - RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AGGLOMÉRATION DE NANCY - DEMANDE D'AVIS**

M. KLEIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide de donner un avis favorable à ce projet de plan
- souhaite que les précisions concernant les actions du conseil général en matière de covoiturage soient intégrées au rapport
- souhaite que la coordination avec les autres acteurs du territoire et notamment la CUGN soit renforcée en matière de mobilité et de covoiturage
- suggère qu'une action visant à la promotion du télétravail soit intégrée au plan

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 8 - ETAT D'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE DÉPARTEMENTALE D'APPUI À L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

M. CORZANI, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

prend acte de l'état d'avancement de la démarche d'économie solidaire mise en œuvre à la suite de la délibération du 10 décembre 2012, et du rapport d'état d'avancement de la démarche du 23 septembre 2013.



**RAPPORT N° 9 - RETRAIT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA RÉGION DE LONGWY : PROTOCOLE DE SORTIE ENTRAÎNANT LA LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE**

M. CORZANI, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- d'approuver le retrait du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et de la Chambre de commerce et d'industrie du Syndicat Mixte pour le développement industriel de la région de Longwy,
- d'approuver les termes du protocole joint en annexe qui prévoit les conditions de sortie et de liquidation dont la reprise des engagements antérieurs et celle du personnel par la Communauté de Communes de l'agglomération de Longwy ; cette liquidation devrait prendre effet au 1 janvier 2015,
- d'autoriser le président à signer, au nom du département, ledit protocole.

Monsieur C. ARIES déclare ne pas prendre part au vote.

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 10 - AUGMENTATION DU CAPITAL DE SEBL**

M. CORZANI, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

La règle de droit en matière d'augmentation de capital d'une SEM est un droit préférentiel accordé aux actionnaires au prorata des actions détenues qu'ils peuvent ou non faire valoir.

La Région Lorraine a décidé de recapitaliser la SEBL dans la perspective de la création de la SAS patrimoniale.

Aussi, au regard de ces éléments, le conseil général :

- Accepte le projet de modification des statuts de SEBL actant le nouveau capital de la société soit 4 250 000 €,
- Agrée les deux nouveaux actionnaires la CELCA et La BPLC,
- Renonce au droit préférentiel de souscription.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 11 - MASSIF VOSGIEN - PROGRAMME D' ACTIONS  
ET FINANCIER MASSIF DES VOSGES 2014 -**

M. HARMAND, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- autorise le président à signer l'avenant 2014 au Contrat de Destination du Massif des Vosges,
- accorde une subvention d'un montant de 3 943 € TTC à *l'Agence de Développement Touristique Haute-Alsace Tourisme* dans le cadre du contrat de destination Massif des Vosges pour la réalisation des deux premières actions du programme d'actions 2014,
- précise que la subvention de 3 943 € sera prélevée sur l'imputation budgétaire suivante : programme 144 Soutien aux activités touristiques - O001 Subvention aux activités touristiques
- délègue à la commission permanente l'adoption des futurs programmes annuels précisant le plan d'actions et les moyens mobilisés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 12 - CRÉATIONS ET TRANSFORMATIONS DE  
POSTES**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Autorise les créations de postes suivants :

**DGA SOLIDARITE  
Direction Personnes Agées Personnes Handicapées**

	<b>Prolongation de poste non permanent existant</b>
N° poste	1304
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	attaché, attaché principal, cadre de santé infirmier , psychologue de classe normale, psychologue hors classe
Fonction	Pilote MAIA
Direction / Service	DPAPH Action Géronto MAIA Sud
Lieu d'affectation et RA	ANTENNE PA PH NANCY JOFFRE
Date d'effet envisagée	01/01/2015 au 31/12/2017

	<b>Prolongation de poste non permanent existant</b>
N° poste	1301
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Infirmier de classe normale, infirmier de classe supérieure
Fonction	Gestionnaire de cas MAIA
Direction / Service	DPAPH Action Géronto MAIA Sud
Lieu d'affectation et RA	ANTENNE PA PH NANCY JOFFRE
Date d'effet envisagée	01/01/2015 au 31/12/2017

	<b>Prolongation de poste non permanent existant</b>
N° poste	1302
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	ATSE option AS ou CESF - Technicien paramédical option ergothérapeute, classe normale et classe supérieure
Fonction	Gestionnaire de cas MAIA
Direction / Service	DPAPH Action Géronto MAIA Sud
Lieu d'affectation et RA	ANTENNE PA PH NANCY JOFFRE
Date d'effet envisagée	01/01/2015 au 31/12/2017

	<b>Prolongation de poste non permanent existant</b>
N° poste	1303
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	ATSE option AS ou CESF - Technicien paramédical option ergothérapeute, classe normale et classe supérieure
Fonction	Gestionnaire de cas MAIA
Direction / Service	DPAPH Action Géronto MAIA Sud
Lieu d'affectation et RA	MDD DT LUNÉVILLOIS
Date d'effet envisagée	01/01/2015 au 31/12/2017

**DT NANCY COURONNE**  
**Direction Personnes Agées Personnes Handicapées**

	<b>Création d'un Poste Non Permanent</b>
N° poste	3312
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Infirmier classe normale, infirmier classe supérieure
IB	379 - 675
Fonction	Infirmier de la coordination territoriale d'appui
Direction / Service	DT NancyC SOL PAPH
Lieu d'affectation et RA	ANTENNE PA PH NANCY JOFFRE
Durée du poste	01/10/2014 au 31/12/2016

	<b>Création d'un Poste Non Permanent</b>
N° poste	3313
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur TG
IB	340 - 675
Fonction	Assistant adm
Direction / Service	DT NancyC SOL PAPH
Lieu d'affectation et RA	ANTENNE PA PH NANCY JOFFRE
Durée du poste	01/10/2014 au 31/12/2016

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 13 - INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SUR LES MARCHÉS PUBLICS**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- donne acte au Président du conseil général de la communication des informations sur la passation des marchés publics du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 28 août 2014 et de leurs avenants notifiés depuis la session du 23 juin 2014 jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2014

### **RAPPORT N° 14 - COMPTE RENDU RELATIF À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Prend acte, de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la session du 22 avril 2014, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 17 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n° 1400975-1, 1302777-1, 1401150-2, 1401151-2, 1401191-2, 1401209-2, 1400342-1, 1400352-1, 1400317-1, 1401384-3, 1401414-2, 1401329-1, 1401404-1, 1401542-1, 1401529-7, 1401574-1, 1401811-3.

- 1 affaire enregistrée au Conseil de Prud'hommes de NANCY, sous le RG n° F 14/00449.
- 1 affaire enregistrée au Tribunal pour Enfants de THIONVILLE sous le Parquet n° 09000005821.
- 1 affaire enregistrée à la Cour Administrative d'Appel de NANCY, sous le n° 14NC01505.
- 1 affaire enregistrée au Conseil d'Etat sous le n° 373637.

Prend également acte, de ce que son Président a décidé :

- de se constituer partie civile, au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle, dans 1 affaire enregistrée au Tribunal Correctionnel de BRIEY.
- d'introduire 1 procédure en référé expertise devant le Tribunal Administratif de NANCY.

En dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 15 mai au 19 août 2014, 20 affaires ont été jugées et parmi lesquelles, 19 ont reçu une issue favorable.

**RAPPORT N° 15 - CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LORRAINE - RAPPORT SUR L'AMICALE DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX DE LORRAINE**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Comptes de Lorraine sur l'amicale des conseillers généraux de Lorraine.

**RAPPORT N° 2 - RAPPORT ANNUEL 2014 DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport annuel du Coderpa et de ses propositions
- invite le Comité à prendre connaissance, à son tour, de l'avis rendu par le Conseil Général, et à poursuivre ses travaux en étroite collaboration avec les services départementaux
- décide, pour ce faire, d'adresser la sténotypie de la séance à M. le Président du Coderpa

**RAPPORT N° 3 - CONVENTION CADRE RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU PROJET PERSONNES AGÉES EN RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE (PAERPA) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND NANCY**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention et autorise son président à la signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

oooOooo

La séance est suspendue à 13 heures 20.



# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 22 SEPTEMBRE 2014**

**SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014**

La séance du **JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014** est ouverte à 14 H 45, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. GRANDJEAN Gregory, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, LOCTIN Jean** et **Mme MAYEUX Sophie**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. LAURENCY Jean-Pierre, MANGIN René, Mme PILOT Michèle, MM. MARCHAL Michel** et **MULLER Bernard**, à l'exception de **MM. CORZANI André, MARIUZZO Michel** et **RIGHI Laurent**, excusés.

Texte du vœu déposé par l'Union des conseillers généraux de la Droite et du Centre :

Session du 22 septembre 2014

Vœu présenté par

**l'Union des Conseillers Généraux  
de la Droite et du Centre**

---

**VOEU**

Objet : **vœu de soutien aux communes forestières.**

Considérant la volonté du gouvernement qui, il y a encore quelques jours, envisageait dans le cadre du projet de loi de finance 2015, une économie budgétaire de 50 Mds d'euros, sur 3 ans, au détriment des communes forestières et ce, grâce à une augmentation sans précédent du taux des frais de gestion et de la taxe à l'hectare ;

Considérant la levée de boucliers des fédérations nationales, des associations départementales et des communes forestières qui, en l'état, menaçaient d'exercer « leur droit d'option » ;

Considérant la « volteface » de l'Etat qui maintiendrait le taux des frais de gestion et la taxe à l'hectare à l'identique pour 2015 ;

Considérant, la fin anticipée du contrat 2012/2016 fin 2015 qui ouvre de nouvelles négociations pour renouveler le contrat début 2016 ;

Les **Conseillers Généraux de l'UDC** souhaitent que le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle par un vote unanime de l'assemblée départementale :

- Affirme auprès du gouvernement et son 1<sup>er</sup> Ministre son soutien intangible aux représentants, associations et communes forestières de Meurthe-et-Moselle.
- Dénonce toute velléité d'augmenter, sans concertation et dialogue préalable, le taux des frais de gestion et taxe à l'hectare dans le futur contrat 2016/2020.
- Rappelle non seulement la situation délicate des communes déjà profondément touchées par les désengagements financiers de l'Etat (DGF) et les nouveaux transferts de charges mais aussi celle de la filière forêt-bois menacée pour ses activités et ses emplois.

**Union de la Droite et du Centre**



**RAPPORT N° 16 - VOEU POUR LE SOUTIEN AUX COMMUNES FORESTIÈRES**

M. WILLER, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Considérant la volonté du précédent gouvernement de réduire les effectifs de l'ONF de 1,5% et de demander aux communes forestières une contribution égale au coût de la prestation, fragilisant ainsi le rôle public de l'Office National des Forêts et les collectivités ;

Considérant la volonté du gouvernement actuel qui, il y a encore quelques jours, envisageait dans le cadre du projet de loi de finance 2015, une économie budgétaire de 50M€ sur 3 ans grâce à une augmentation du taux des frais de gestion et de la taxe à l'hectare ;

Considérant le retrait de cette décision par le gouvernement qui maintiendrait le taux des frais de gestion et la taxe à l'hectare à l'identique pour 2015, ainsi que le versement d'une subvention à l'ONF de 10M€ d'euros en 2015 comme contribution à sa mission d'intérêt général.

Considérant la fin anticipée du contrat 2012/2016 fin 2015 qui ouvre de nouvelles négociations pour renouveler le contrat début 2016 ;

Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle par **un vote unanime** de l'assemblée départementale :

- Affirme son soutien aux représentants, associations et communes forestières de Meurthe-et-Moselle ;
- Considère que les objectifs du contrat d'objectif et de performance de l'ONF pour la période 2016/2020 devront se faire dans le cadre d'une concertation élargie sans pour autant répercuter aux communes forestières, déjà impactées par la baisse des dotations, la totalité des coûts des frais de gestion des forêts publiques par l'ONF ;

Affirme son soutien à la dynamique de la filière forêt-bois génératrice de valeur ajoutée et d'emplois.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session close à 15 h 10.

La prochaine séance publique aura lieu le **LUNDI 17 NOVEMBRE 2014 à 10 h 00.**

LE PRESIDENT,

MATHIEU KLEIN



